

<b>L'ÉDITO DU PRÉSIDENT</b> .....	<b>2</b>
Au-delà du Livret A, le private equity ! .....	2
<b>QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE</b> .....	<b>4</b>
Les fonds euros, « never die » .....	4
<b>LE COIN DE L'ÉPARGNE</b> .....	<b>6</b>
L'argent liquide résiste .....	6
Placements, un nouveau cycle ? .....	7
Les frais et les épargnants, une antienne .....	9
La question sensible de la rémunération des distributeurs de produits financiers .....	10
<b>LE COIN DE LA RETRAITE</b> .....	<b>12</b>
L'équation complexe de l'équilibre des régimes de retraite .....	12
Qui sont les retraités qui résident en hébergement collectif ? .....	14
<b>LE COIN DE LA DÉMOGRAPHIE</b> .....	<b>16</b>
Plus de 100 000 centenaires en 2070 ! .....	16
<b>LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE</b> .....	<b>18</b>
L'épargne et la retraite à l'heure de l'inflation .....	18
<b>LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE</b> .....	<b>38</b>
Tableau de bord des produits d'épargne .....	39
Tableau de bord des marchés financiers .....	40
Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt .....	41
Tableau de bord de la retraite .....	42

## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

### AU-DELÀ DU LIVRET A, LE PRIVATE EQUITY !



Le Livret A bénéficie d'une couverture médiatique sans égal. La fixation de son taux de rémunération donne lieu, tous les six mois, à d'innombrables conjectures. Le gouvernement décidera-t-il ou non de l'augmenter ? Osera-t-il le baisser ? Faut-il encourager l'épargne ou la consommation ? Faut-il ou non aider les banques ? La Banque de France incitera-t-elle à déroger à la fameuse formule qui a été modifiée à moult reprises afin d'épouser son époque ou plutôt les intérêts du moment pour les pouvoirs publics ou encore, plus rarement, ceux des épargnants. Le Livret A est une affaire franco-française. Il n'existe pas ailleurs. Ni en Allemagne, ni aux Pays-Bas, ni aux États-Unis, les épargnants n'ont accès à un produit administré offrant tout à la fois une garantie en capital et un taux fixé par l'État. La magie du Livret A est de transformer de l'épargne de court terme en ressources longues pour financer notamment le logement social. Ce tour de force est orchestré depuis deux cents ans. 55 millions de Français y adhèrent en ayant ouvert le fameux

livret. Son encours dépassait, fin mars 2023, 395 milliards d'euros. Avec le Livret de Développement Durable et Solidaire, l'encours a atteint 535 milliards d'euros. La hausse de son taux depuis un an et son rôle de traditionnelle valeur-refuge en période de crise ont provoqué des collectes records, près de 20 milliards d'euros sur les trois premiers mois de l'année. Faut-il encourager les Français à épargner sur un produit de court terme dont le rendement réel est par ailleurs négatif ? Depuis plus de cinquante ans, les gouvernements tentent d'améliorer la réallocation de l'épargne vers le long terme, vers des placements en phase avec les besoins des entreprises. Des SICAV Monory en 1979 au Plan d'Épargne Retraite en 2019 en passant par le Plan d'Épargne en Actions en 1992, les initiatives ont été nombreuses en la matière. Si la création d'un Livret réglementé en faveur de la transition énergétique constitue sans nul doute un bon coup de communication, elle ne serait pas la solution la plus efficace pour drainer les capitaux nécessaires. La décarbonation de l'économie nécessite une centaine de milliards d'euros par an. Elle dernière concerne tout à la fois les administrations publiques et le secteur

privé. Par nature, elle suppose des ressources longues et décentralisées. Il faut permettre aux entreprises d'accéder à des besoins de financement, en particulier sous forme de fonds propres. Une réflexion devrait être engagée pour accélérer la diffusion du non coté auprès d'un public plus large. Le non coté peut être placé dans l'assurance vie, les PEA ou les PER et combiner rendement et avantages fiscaux. Cette option serait moins coûteuse pour les deniers publics et plus

efficace en matière de financement. En favorisant l'essor des fonds propres, les pouvoirs publics pourraient mettre un terme à la suprématie du financement bancaire des entreprises qui les contraint en période de hausse des taux d'intérêt. En lieu et place du Livret vert ou du Livret en faveur de la transition énergétique, le gouvernement aurait tout avantage à valoriser les produits d'épargne de long terme qui existent et démocratiser le non coté.

**Jean-Pierre Thomas**

# QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

## LES FONDS EUROS, « NEVER DIE »

**Les fonds euros sont le cœur de l'assurance vie. Ils ont contribué à son succès à compter de la fin des années 1980. Comment expliquer leur essor à partir des années 1990 ?**

L'assurance vie, c'est un tiers de l'épargne financière des ménages. En volume, elle se place juste derrière les dépôts bancaires (les dépôts à vue, les dépôts à terme et les livrets). L'encours de l'assurance vie, en 2022, a dépassé selon l'APCR, 1 885 milliards d'euros. En son sein, les fonds euros pèsent 1 500 milliards d'euros. L'engouement des épargnants pour les fonds euros repose sur le triptyque suivant :

- La garantie du capital ;
- La simplicité de la gestion avec une capitalisation intégrée ;
- Un rendement rendu public annuellement.

Les épargnants ont rapidement compris les atouts des fonds euros qui, dans le cadre de l'assurance vie, bénéficient d'avantages fiscaux non négligeables. À la fin des années 1980, ces fonds ont bénéficié du retrait des ménages des SICAV monétaires dont

la fiscalité a été alourdie et le rendement diminué.

**La baisse du rendement des fonds euros a-t-elle remis en cause le système ?**

Non, aucunement, la preuve, les fonds euros représentent 80 % de l'encours de l'assurance vie. La décollecte constatée ces trois dernières années reste dans l'épaisseur du trait. Elle s'est élevée à 29,8 milliards d'euros en 2022, après 30,9 milliards d'euros en 2020 et 12,3 milliards d'euros en 2021. Les fonds euros ont subi la baisse historique des taux d'intérêt, en lien avec les politiques monétaires accommodantes mises en œuvre à compter de 2015. L'État français a pu ainsi s'endetter à taux négatif en 2020. Les rendements des fonds euros ont néanmoins offert des rendements toujours positifs en raison de leur inertie et des poches de diversification (actions, obligations d'entreprises, immobilier, etc.). Le rendement des fonds euros a atteint un point bas en 2020/2021 à 1,28 %. En 2022, les rendements sont remontés et ont atteint, en moyenne 2 %. Les assureurs ont puisé dans leurs provisions pour

participation aux bénéfices accumulées pendant la période de baisse des taux. Cette opération, prévue par la loi, vise à défendre les intérêts des épargnants. Les assureurs disposent encore de réserves importantes qui tout à la fois devraient permettre une amélioration du rendement dans les prochaines années et contribuer à la solidité de l'assurance vie. Les ratios de solvabilité demeurent très élevés et se sont même améliorés ces derniers mois.

### **Y a-t-il un danger avec les fonds euros ?**

En période d'incertitudes, la garantie en capital constitue un atout indéniable. À la différence du Livret A, l'assurance vie n'est pas soumise à des règles de plafond. Par ailleurs, elle permet d'organiser la succession de ses souscripteurs tout en allégeant la facture fiscale des héritiers.

La hausse des taux ouvre de nouvelles perspectives surtout si elle reste progressive et maîtrisée. Les assureurs et le régulateur suivent avec attention cette montée des taux. Aucune menace ne plane sur les assureurs français qui respectent aisément les normes de solvabilité. La bonne tenue des marchés offre en outre la possibilité d'améliorer le rendement sur 2023 des fonds euros.

Une part de plus en plus importante de l'assurance vie passe sur les Plans d'Épargne Retraite (PER) qui sont des placements de long terme ayant un rôle de stabilisation.

### **Faut-il délaisser les unités de compte ?**

Les unités de compte dont la valorisation dépend de l'évolution des marchés constituent un moyen d'obtenir du rendement tout en profitant des avantages de l'assurance vie (abattement de 4 600 et 9 200 euros après huit ans, avantages en matière de droits de succession). Sur moyenne et longue période, en moyenne, les unités de compte offrent un rendement supérieur aux fonds euros. Ils permettent d'accéder à une large gamme de supports (actions, ETF, obligations, monétaires, SCPI, private equity, ISR, fonds solidaires etc.). Des produits structurés peuvent être également proposés. En 2022, les supports en unités de compte ont connu une collecte nette historique de 38,2 milliards d'euros, soit un niveau nettement supérieur à celui de 2021 (+30,6 milliards d'euros). Les unités de compte représentent désormais 40 % de la collecte brute. Elles sont mieux à même à résister à l'inflation que les fonds euros.

## LE COIN DE L'ÉPARGNE

### L'ARGENT LIQUIDE RÉSISTE

Selon la Banque de France, 50 % des paiements réalisés en France en 2022 ont été effectués en numéraire (pièces et billets). Ce mode de paiement devance la carte bleue (43 %) et les applications mobiles (Apple Pay par exemple), les chèques et les virements.

Les espèces déclinent année après année mais moins vite en France que dans le reste de l'Europe. En 2019, période pré-Covid, elles représentaient 57 % des paiements et 68 % en 2016. Depuis la démocratisation du sans contact, le paiement par carte progresse. Le sans contact est devenu le premier moyen de paiement scriptural et représente désormais plus d'un paiement par carte sur deux.

En 2022, 20 % des paiements non récurrents étaient ainsi réalisés en ligne, contre 12 % en 2019. Cet essor est en lien avec celui du e-commerce qui représente désormais

plus de 13 % des dépenses de consommation.

Dans les prochaines années, le paiement par smartphone et sans contact devrait poursuivre sa montée en puissance.

57 % des Français estiment important de pouvoir payer en argent liquide. Ils soulignent deux avantages associés à ce mode de paiement : une meilleure gestion des dépenses et la protection de la vie privée. La question de l'accès aux distributeurs de billets demeure un sujet sensible, en particulier en milieu rural. La France comptait 47 853 automates fin 2021, en diminution de 10 % par rapport à fin 2018. Ce repli devrait se poursuivre dans les prochaines années. Trois des principales banques françaises - BNP Paribas, Société Générale et Crédit Mutuel - se sont associées pour mutualiser leur réseau d'automates afin de réduire les coûts et maintenir un maillage fin du territoire.



## PLACEMENTS, UN NOUVEAU CYCLE ?

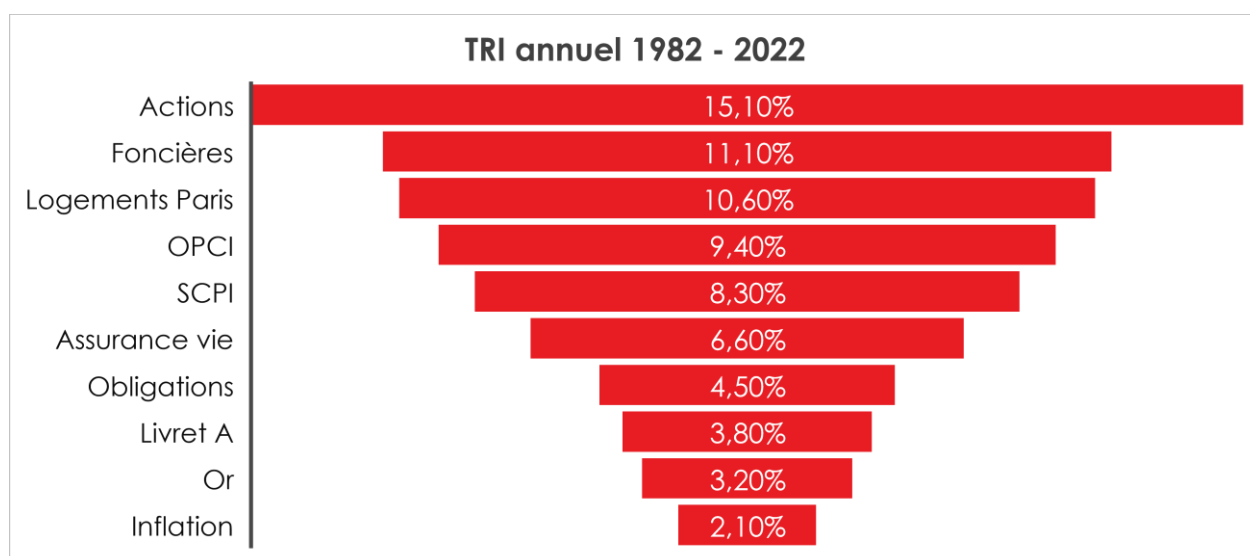
Les épargnants plébiscitent, selon l'enquête 2023 AG2R LA MONDIALE - AMPHITÉA - LE CERCLE DE L'ÉPARGNE, les livrets d'épargne réglementée et l'immobilier. Or, en termes de rentabilité, les actions, ces dernières décennies, sortent gagnantes. Avec la hausse des prix et des taux d'intérêt, dans un contexte économique incertain, qu'en sera-t-il à l'avenir ? La prévision est difficile et il ne faut jamais oublier que les rendements passés ne présagent pas de ceux d'aujourd'hui ou de demain. Malgré tout, essayons de dégager quelques tendances de fond...

### Les actions, le placement gagnant sur longue période

L'Institut de l'épargne immobilière et foncière (IEIF) a calculé le taux de rendement interne (TRI), c'est-à-dire le pourcentage de gain à attendre sur

une période donnée par rapport à la mise de départ. Le taux de rendement est ensuite annualisé. Plus le TRI est élevé, plus le placement est performant.

De 1982 à 2022, les placements en actions ont rapporté, en moyenne, 15,1 % par an. Ils devancent ceux dans les sociétés d'investissement immobilier coté (SIIC), dont le TRI est de 11,5 %. L'investissement locatif à Paris arrive en troisième position (TRI de 10,8 %). Les placements dans les organismes de placement collectif immobilier (OPCI) et les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) ont obtenu respectivement des performances de 9,4 et de 8,3 %. Les assurances vie ont enregistré un TRI de 6,6 %, les obligations de 4,5 %. Le Livret A obtient un TRI de 3,8 % et l'or de 3,2 %. Sur la période, l'inflation moyenne a été de 2,1 % par an.

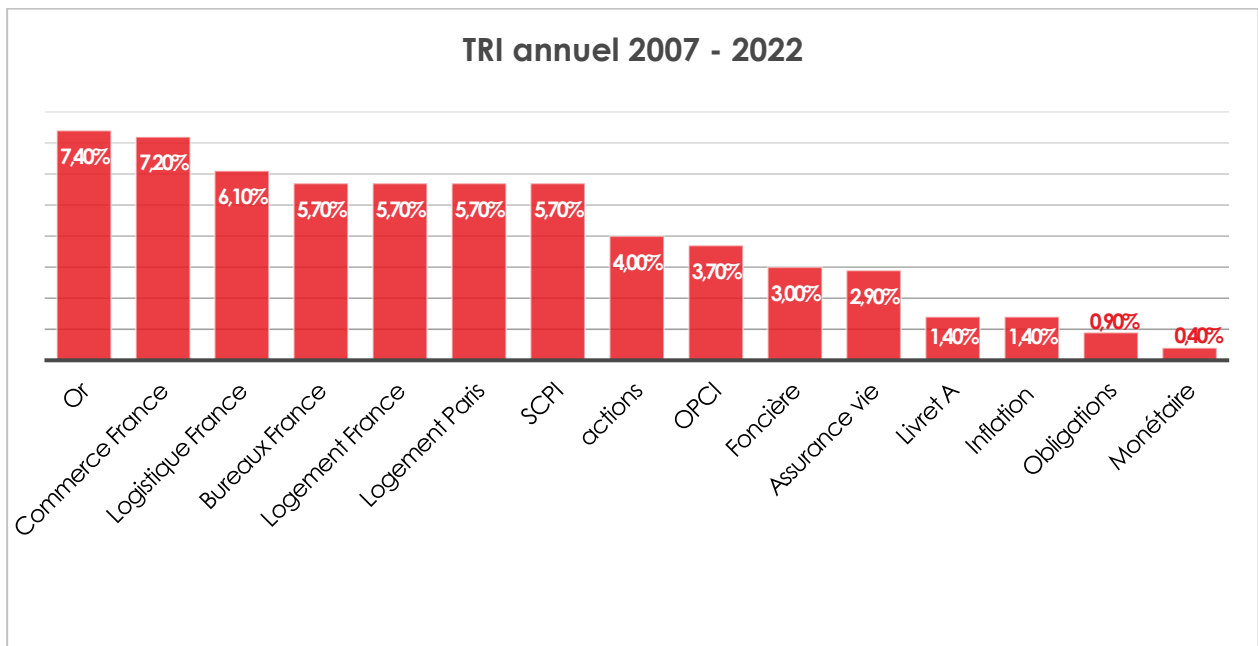


Cercle de l'Épargne – données EIF

Sur la période 2007-2022, qui intègre la crise financière de 2008, celle des dettes souveraines ainsi que l'épidémie de covid, l'or joue son rôle de valeur-refuge et obtient le meilleur TRI (7,4%). Il est suivi des investissements dans les commerces (TRI de 7,2%). Suivent les logements à Paris, les logements en France et les

SCPI. La performance des actions est plus faible (4%). Le TRI du Livret A est de 1,4% sur la période, soit le niveau de l'inflation.

De 1992 à 2022, le TRI des logements sur l'ensemble de la France est supérieur à celui des logements à Paris, respectivement 9,2 et 7,2%.



Cercle de l'Épargne – données EIF



## LES FRAIS ET LES ÉPARGNANTS, UNE ANTIENNE

De manière récurrente, les frais sur les placements financiers donnent lieu à des polémiques. Contreparties du conseil et de la gestion fournis par les établissements financiers, ils sont souvent assimilés à des prélèvements indus.

Selon le baromètre de l'Autorité des Marchés Financiers réalisé en 2022, les frais sont moins cités que le rendement, le risque, la disponibilité de l'épargne ou la fiscalité. Seulement 32 % des personnes interrogées classent les frais parmi les trois principaux facteurs déterminant leurs choix d'investissement. Les moins de 25 ans sont plus sensibles à cette question. Ils sont 46 % à mentionner les frais, contre 26 % des plus de 75 ans.

Les frais liés aux produits financiers ne sont pas toujours aisés à appréhender. Ainsi, 42 % des personnes interrogées se déclarent capables d'évaluer l'effet des frais d'un placement sur le rendement des placements (11 %,

tout à fait à l'aise). Près des deux tiers des détenteurs d'actions indiquent être capables de le faire. Le critère des frais est l'un des 3 facteurs prioritaires pour choisir un placement.

Les frais sont souvent jugés élevés par les épargnants. Or, dans les faits, ils restent contenus. Ainsi, les frais courants annuels de fonctionnement et de gestion des OPC français ouverts au public se sont élevés à 1,25 % en 2021. Les 2 000 fonds d'actions, toutes catégories confondues, ont affiché de leur côté des frais courants moyens de 1,51 %. Ce taux est stable depuis plusieurs années. Il était de 1,51 % en 2020, de 1,55 % en 2019 et de 1,57 % en 2018. De 2010 à 2021, les frais courants moyens des fonds d'actions françaises sont passés de 2,3 % à 1,7 %. Les frais courants moyens des 800 fonds diversifiés s'élevaient à 1,47 % en 2021, contre 1,46 % en 2020, 1,48 % en 2019 et 1,61 % en 2018.

## LA QUESTION SENSIBLE DE LA RÉMUNÉRATION DES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS FINANCIERS

En Europe, la rémunération des distributeurs de produits financiers et en particulier d'assurance vie fait l'objet d'un âpre débat. Certains souhaitent la généralisation des honoraires qui seraient la matérialisation du conseil fourni quand d'autres préfèrent le système de commissionnement qui est de mise en France. Dans ce dernier cas, le fournisseur paie le distributeur selon des modalités définies par avance.

### LES DEUX SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATION

Toute opération de vente suppose que le vendeur soit rémunéré. Le distributeur, outre sa propre rémunération, doit couvrir les frais qu'il porte (marketing, animation commerciale, site en ligne, conseils, etc.). Pour les produits financiers, plusieurs systèmes existent. Le premier système repose sur le versement de commissions par le fournisseur au distributeur. Ce système est présent dans des États comme l'Allemagne, la France, l'Espagne et l'Italie. Le second système est fondé sur des honoraires payés par le client ou l'assuré. Le coût peut être forfaitaire ou variable en fonction du temps consacré par le distributeur. Ce système est en vigueur aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

### LE SYSTÈME PAR COMMISSIONNEMENT PLUS ÉQUITABLE

Le système de commissionnement permet une mutualisation du coût et rend accessible le conseil à toutes et à tous. En revanche, un système à honoraires peut être dissuasif pour les épargnants modestes. Ces derniers sont incités à faire l'impasse sur le conseil, ce qui peut nuire à la bonne allocation de leurs actifs. Au Royaume-Uni, l'accès au conseil est de fait réservé aux épargnants les plus aisés ayant plus de 150 000 livres de placement. Aux Pays-Bas, l'éligibilité au conseil exige des montants d'investissement minimaux allant de 250 000 à 500 000 euros. Dans ce pays, l'interdiction des commissions a entraîné une baisse du marché de l'assurance vie. Le volume total des primes brutes émises d'assurance vie a diminué de 6 % par an depuis 2013.

Les opposants au système par commissionnement mettent en avant sa faible transparence et le fait qu'il capterait une partie des rendements. Les politiques commerciales seraient biaisées par les commissions. Dans un système avec *honoraires*, des *pratiques* commerciales indirectes pourraient aboutir de manière encore moins transparente aux mêmes résultats.

### LE COMMISSIONNEMENT, UNE GARANTIE DE PLURALISME DANS LA DISTRIBUTION

La distribution des produits d'épargne et d'assurance vie est réalisée par un grand nombre de réseaux, réseaux salariés, agents d'assurances, courtiers, bancassureurs, conseillers en gestion de patrimoine, etc.). Cette pluralité est une source de concurrence dont bénéficient les assurés et les épargnants.

Le passage aux honoraires mettrait sans nul doute en cause certains modes de distribution. Les réseaux indépendants seraient certainement les plus touchés. Aux Pays-Bas, où le commissionnement a été interdit à partir de 2010, le nombre de conseillers indépendants a baissé

d'environ 7 % par an en moyenne entre 2012 et 2016. Le non-recours par les clients modestes et moyens au conseil réduirait l'offre commerciale. Des pressions sont fortes pour passer au système d'honoraires. Pendant la période de baisse des taux, cette solution pouvait se justifier du fait du rétrécissement des marges. Néanmoins, les inconvénients des honoraires l'emportent sur leurs avantages. Ils risquent de segmenter un peu plus le monde des épargnants et réduire la concurrence au niveau de la distribution. L'application des règles de transparence imposées depuis plusieurs années par le législateur en matière de frais constitue un élément protecteur des épargnants qu'il convient de préserver et peut-être d'améliorer.

## LE COIN DE LA RETRAITE

### L'ÉQUATION COMPLEXE DE L'ÉQUILIBRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

Dans une période de fortes incertitudes, la prévision tend à l'ésotérisme. Avec la succession de crises qualifiables de centennales, les projections économiques sont de plus en plus difficiles à réaliser.

Quelques points de croissance en moins en quelques années, aboutissent, sur dix ans en capitalisé, à des écarts importants. Le système de retraite dépend d'un grand nombre de facteurs économiques, financiers et démographiques. L'évolution des gains de productivité, de la population active et du nombre d'emplois sont autant de paramètres importants à prendre en compte du côté recettes. Les dépenses dépendent de leur côté du nombre de retraités et des carrières passées.

La réforme de 2023 vise à effacer un déficit potentiel de 13 milliards d'euros en 2030. Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), tout en ne niant pas son existence, avait indiqué qu'il était maîtrisable sans avoir à révolutionner le système. Les estimations du COR sont, en règle générale, empreintes d'optimisme. Cette inclinaison provient peut-être de ses origines. Le COR a été créé par le gouvernement de Lionel Jospin en 1999. Ce dernier ne souhaitant pas

engager, avant l'élection présidentielle de 2002, une réforme des retraites, commandait rapport sur rapport afin de démontrer l'inutilité de modifier les règles en vigueur. Au regard de l'évolution de certains paramètres économiques, des points d'interrogation sur la tendance du solde des régimes de retraite existent. La baisse de la productivité constitue un facteur inquiétant, car elle influe sur la croissance potentielle qui pourrait se révéler bien plus faible que prévu comme vient de la souligner le rapport du Haut Conseil des Finances Publiques. L'institut économique Rexecode, Fipaddict et Fipeco ont indiqué dans une étude publiée le 24 avril dernier que « *la situation des finances publiques reste contrainte après la réforme des retraites* ».

Le report à 64 ans et l'accélération de la durée de cotisation à 43 ans devraient selon cette étude générer jusqu'à 18 milliards d'euros de recettes publiques supplémentaires. Cette mesure devrait augmenter de 1,1 point le PIB avec, à la clef, plus d'impôt sur le revenu, de cotisations sociales et de TVA. La réforme, en réduisant le nombre de retraités, devrait permettre d'économiser, en 2030, 14 milliards d'euros. Ce gain sera réduit par le coût des mesures de

compensation (carrières longues, invalidité, retraités modestes, etc.), estimé à 6 milliards. La réforme induit également des dépenses sociales (chômage et transferts sociaux) qui pourraient atteindre 3,1 milliards d'euros. Le solde de ces deux effets aboutit à un gain financier de 0,4 point de PIB (13 milliards) à l'horizon 2030. Avec une croissance de la productivité de 1 % et un taux de chômage de 7 %, le déficit du régime des retraites resterait à 7 milliards en 2030 (0,2 point de PIB) voire à 20 milliards (0,6 point de PIB) avec des hypothèses moins optimistes sur la croissance. Pour revenir à l'équilibre, le gouvernement fait le pari d'un taux de chômage en fin de période à 4,5 %, taux inconnu depuis les années 1970. Pour de nombreux experts, le taux de chômage incompressible se situerait, en France, autour de 6 %. Par ailleurs, tant le gouvernement que l'Institut Rexecode sont optimistes en matière de productivité. Depuis 2019, elle est en recul.

Compte tenu des données économiques et au regard des fortes incertitudes, le retour à l'équilibre des régimes de retraite demeure hypothétique. Il suppose une croissance potentielle en hausse par rapport à la tendance de long terme

en cours en France. Le gouvernement a certainement, avec le foisonnement d'évaluations contradictoires, perdu en partie la bataille de la communication. Les dernières données communiquées dans le cadre de la perspective de trajectoire de finances publiques 2023-2027 présentée mercredi 26 avril 2023 en Conseil des ministres n'ont pas éclairci la situation. Le gouvernement a évalué le rendement net de la réforme à 8 milliards d'euros à l'horizon 2027 pour le système de retraite, en tenant compte des mesures prises en compensation du passage de l'âge légal à 64 ans. À ce montant, il convient d'ajouter les recettes liées au surcroît d'activité, autour de 9 milliards d'euros. Le gain pourrait donc atteindre 17 milliards d'euros contre 10 milliards d'euros officiellement annoncés. Ce gain n'est pas négligeable dans le cadre du programme de stabilité que la France devra respecter au niveau européen. Les régimes de protection sociale joueront de ce fait un rôle-clef dans le retour des déficits publics vers 3 points de PIB. En effet, l'assurance chômage doit permettre de son côté de réaliser 4 milliards d'euros d'économie.

## QUI SONT LES RETRAITÉS QUI RÉSIDENT EN HÉBERGEMENT COLLECTIF ?

En France, en 2016, selon la DREES, 600 000 personnes de 60 ans ou plus résidaient dans l'un des 8 200 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) ou unités de soins de longue durée (USLD). 4 % des 60 ans ou plus vivaient ainsi dans une institution pour personnes âgées. Ce taux est de 9 % pour les 75 ans ou plus, de 15 % pour les 80 ans ou plus et de près de 50 % pour les 95 ans ou plus.

Le niveau de vie moyen des seniors en institution était de 1 700 euros par mois. La moitié des résidents avaient un niveau de vie inférieur à 1 400 euros mensuels. Les seniors de 75 ans ou plus en institution avaient un niveau de vie inférieur de 15 % à celui des seniors du même âge vivant en logement ordinaire. Les hommes veufs, qui constituent 9 % des seniors en institution, avaient un niveau de vie plus élevé que les autres seniors en institution. La moitié d'entre eux touchent plus de 1 850 euros par mois et le quart touche plus de 2 540 euros par mois. Le niveau de vie des femmes veuves qui représentent plus de la moitié des seniors en institution, est inférieur. L'écart médian est de 400 euros.

Les plus jeunes résidents se caractérisent par un niveau de revenus plus faibles que la moyenne. Cette situation est liée au fait qu'ils

optent pour les établissements spécialisés car ils n'ont pas les moyens de rester à domicile.

Le niveau de vie des seniors est nettement plus élevé dans les établissements privés à but lucratif (qui accueillent 20 % des seniors en institution). Dans ces établissements, le niveau de vie médian de ces retraités est de 1 870 euros par mois. Dans les établissements privés à but non lucratif (29 % des seniors accueillis), la médiane est de 1 400 euros par mois ; elle est de 1 300 euros dans les établissements publics (51 % des seniors accueillis).

Les seniors qui ne sont pas considérés comme dépendants (11 % des seniors vivant en institution), c'est-à-dire qui sont évalués en GIR2 5 et 6, ont des revenus plus élevés que les seniors dépendants. La moitié d'entre eux ont un niveau de vie supérieur à 1 530 euros et un quart supérieur à 2 140 euros par mois. Les seniors évalués dans l'enquête comme ayant un niveau de dépendance en GIR 2, 3 et 4 ont des niveaux de vie comparables, proches de 1 400 euros. Les seniors les plus dépendants, en GIR 1 (16 % des seniors vivant en institution), ont un niveau de vie légèrement plus faible : la moitié d'entre eux touchent moins de 1 360 euros par mois.

83 % du niveau de vie des seniors proviennent des pensions de retraite



et, éventuellement, des pensions d'invalidité ou des pensions alimentaires. Les revenus du patrimoine constituent la deuxième source de revenus des seniors (19 % des revenus). Les autres prestations sociales y contribuent à hauteur de 5 % (2 % proviennent des allocations logement et 3 % des minima sociaux comme le minimum vieillesse). Les impôts diminuent le niveau de vie des retraités hébergés de 7 %.

La pension moyenne des seniors en institution est de 1 380 euros par mois et la moitié ont une pension inférieure à 1 260 euros par mois. 77 % des résidents ont des revenus du patrimoine. Les seniors en couple et les veufs déclarent plus fréquemment des revenus du patrimoine (87 % des couples et 85 % des veufs), alors que la proportion est de 65 % chez les personnes seules non veuves. La moitié des seniors ayant des revenus du patrimoine perçoivent moins de 80 euros par mois. Un quart des seniors perçoivent plus de 360 euros par mois et un sur

dix perçoit plus de 900 euros par mois (41 % de ces derniers résident dans un établissement à but lucratif). Les revenus du patrimoine sont composés de revenus financiers non imposables (livret A, LDDS, épargne logement) ainsi que des revenus imposables (assurance vie, revenus fonciers, valeurs mobilières).

39 % des seniors en institution perçoivent des prestations sociales. Ils bénéficient le plus souvent d'allocations logement. La moitié des allocataires reçoivent en moyenne moins de 90 euros par mois/ Parmi les seniors seuls non veufs (hommes ou femmes), plus d'une personne sur deux en bénéficie. Le montant médian de la prestation est de 130 euros par mois pour les hommes et de 140 euros pour les femmes. 2 % des seniors en institution pour personnes âgées perçoivent l'AAH. Cette proportion monte à 8 % parmi les hommes seuls non veufs. 17 % des personnes en institution perçoivent l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

## LE COIN DE LA DÉMOGRAPHIE

### PLUS DE 100 000 CENTENAIRES EN 2070 !

En 2023, selon l'INSEE, 30 000 centenaires vivent, en France, soit près de 30 fois plus que dans les années 1960-1975. Seuls 4 300 d'entre eux sont des hommes, soit 14 % des centenaires. Ces personnes sont nées avant 1923, durant une période de faible natalité. Avec le papy-boom et l'allongement de l'espérance de vie, le nombre de centenaires devrait augmenter de manière soutenue à partir de 2045. En 2040, la France pourrait compter 76 000 centenaires et plus de 100 000 en 2070.

#### UNE ACCÉLÉRATION CES DERNIÈRES ANNÉES DU NOMBRE DE CENTENAIRES

Depuis 2020, le nombre de centenaires s'est fortement accru (+15 % par an en moyenne entre 2020 et 2023) du fait de naissances plus nombreuses à partir de 1920. Le covid a contribué à ralentir l'augmentation du nombre de centenaires. Les décès de personnes nées avant 1923 ont été supérieurs de 5 % à ceux attendus en 2020, de 2 % en 2021 et de 9 % en 2022. Les centenaires représentent 0,04 % de l'ensemble de la population, contre 1 % pour les nonagénaires, 5 % pour les octogénaires et 12 % pour les sexagénaires.

#### UNE POPULATION DE CENTENAIRES ESSENTIELLEMENT FÉMININE

En raison d'une moindre consommation d'alcool et de tabac, d'un meilleur recours aux soins et d'une moindre pénibilité du travail ainsi qu'en raison de facteurs biologiques, l'espérance de vie des femmes dépasse celle des hommes de cinq ans. La probabilité de devenir centenaire est de trois fois plus élevée chez les femmes. 6 % des femmes et 2 % des hommes nés en 1940 deviendraient centenaires. La probabilité d'atteindre l'âge de 100 ans a nettement augmenté : 3 % des femmes nées en 1922 sont devenues centenaires en 2022, alors que seulement 0,9 % de celles nées en 1900 le sont devenues en 2000. De même, 0,6 % des hommes nés en 1922 ont atteint l'âge de 100 ans, alors que seulement 0,2 % de ceux nés en 1900 l'ont été. Selon le scénario central des projections de population qui prolonge les tendances récentes, la probabilité d'atteindre l'âge de 100 ans continuerait d'augmenter.

#### PRÈS DE 50 % DES CENTENAIRES VIVENT À DOMICILE

En 2023, à 100 ans, la moitié des personnes vivent encore à domicile, les autres sont en institution. Les

hommes centenaires vivent plus fréquemment à domicile que les femmes. Les hommes centenaires vivent plus souvent en couple quand leurs homologues sont souvent veuves du fait d'une espérance de vie plus importante. Vivre en maison de retraite est très rare avant 80 ans. À cet âge, en 2019, 96 % des personnes habitent « à domicile », c'est-à-dire chez elles ou chez un proche. À partir de 80 ans, la part des personnes vivant à domicile décroît progressivement avec l'âge. Toutefois, 79 % des personnes âgées de 90 ans résident encore à domicile. À partir de 100 ans, la vie en institution devient plus fréquente que la vie à domicile.

### UNE POPULATION DE DIPLÔMÉS

La proportion de diplômés chez les centenaires est élevée. Parmi les femmes âgées de 70 à 75 ans en 1990, 7 % des diplômées du supérieur ont atteint l'âge de 100 ans, contre 3 % des sans diplôme. Pour les hommes, les centenaires ont été deux fois plus nombreux parmi les diplômés du supérieur que parmi les non-diplômés (3 % contre 1,5 %). Les personnes diplômées ont, en général, un niveau de vie plus élevé, ce qui favorise leur accès aux soins. Elles ont, par ailleurs, moins souvent exercé de métier physique, ce qui réduit leurs problèmes de santé. Quel que soit le niveau de diplôme, les femmes âgées de 70 à 75 ans en 1990 sont plus souvent devenues

centenaires que les hommes, et les femmes sans diplôme ont même autant atteint l'âge de 100 ans que les hommes diplômés du supérieur (3 %).

### UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE CENTENAIRES DANS LES PROCHAINES ANNÉES

En 2040, selon le scénario central de l'INSEE, la France pourrait compter 76 000 centenaires, soit 2,5 fois plus qu'en 2023. Ce nombre augmenterait de 6 % en moyenne par an. Les centenaires de 2040 seraient plus âgés que ceux d'aujourd'hui : 19 % auraient 104 ans ou plus, contre 9 % en 2023. Ce vieillissement s'explique à la fois par la hausse de l'espérance de vie, mais aussi par le nombre actuel peu élevé de personnes de 104 ans ou plus dû au déficit des naissances pendant la Première Guerre mondiale. La proportion de femmes parmi les centenaires diminuerait légèrement passant de 86 % en 2023 à 81 % en 2040. En 2070, le nombre de centenaires serait de 210 000 selon le scénario central, mais ce nombre varie nettement selon les scénarios, de 100 000 à 600 000. La proportion élevée de centenaires en France est liée à une espérance de vie élevée notamment pour les femmes, la plus élevée de l'Union européenne. Pour les hommes, cette espérance de vie est au-dessus de la moyenne de l'Union européenne, la France se classant en la matière 10<sup>e</sup>.

# LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

## L'ÉPARGNE ET LA RETRAITE À L'HEURE DE L'INFLATION

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

L'enquête 2023 « Les Français, l'épargne et la retraite » d'AG2R LA MONDIALE - AMPHITÉA - CERCLE DE L'ÉPARGNE a été réalisée dans un contexte économique et social marqué par la résurgence de l'inflation et par le débat sur la réforme des retraites. Les Français traversent depuis désormais cinq ans une série de crises qui influent sur leurs jugements que ce soit en matière d'épargne et de retraite. Depuis 2018, ils ont dû faire face à la crise des « gilets jaunes », à l'épidémie de covid-19 et à la guerre en Ukraine. Le niveau d'inquiétude des ménages tranche avec la relative confiance et la résilience des dirigeants d'entreprise. Le sentiment de défiance à l'encontre des pouvoirs publics demeure élevé depuis des années n'empêchant néanmoins pas les Français d'être, sur le plan individuel, relativement confiants.

L'amélioration sensible de la situation de l'emploi n'a pas, pour le moment, d'effets tant sur le plan de la confiance que sur celui des appréciations ou jugements sur les

questions concernant l'épargne ou la retraite.

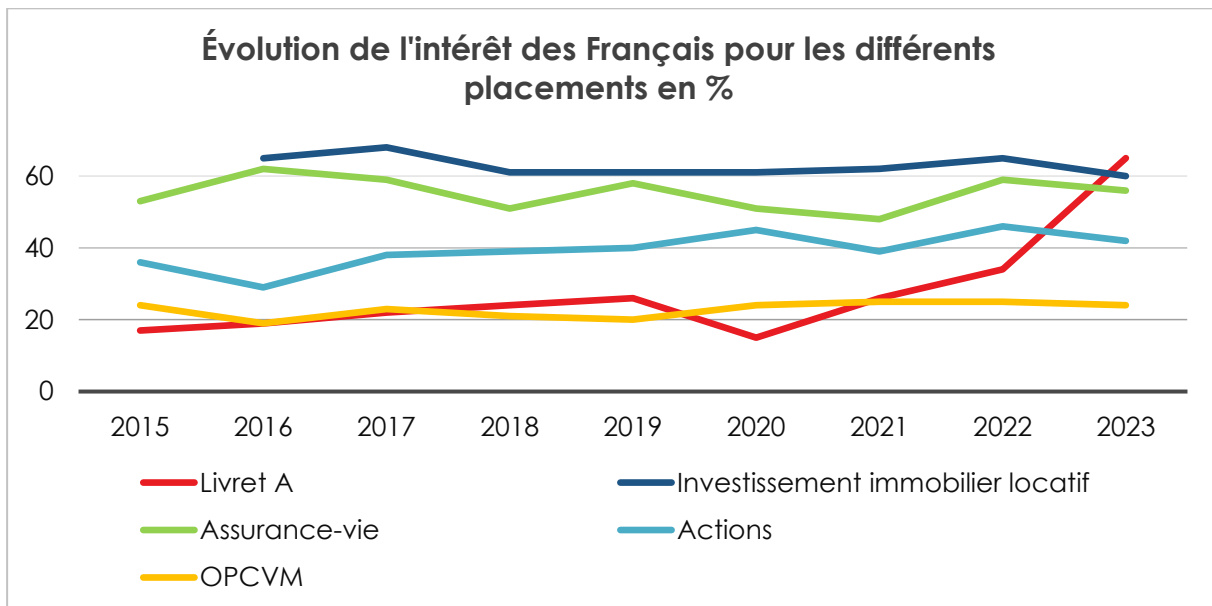
L'enquête 2023 confirme le regain d'intérêt que portent les Français au Livret A qui devient leur placement préféré devant l'immobilier et l'assurance vie. Elle souligne les difficultés que rencontre une partie de la population pour épargner du fait du retour de l'inflation. Sur le terrain de la retraite, si le souhait de partir le plus tôt possible à la retraite transparaît à la lecture des données de l'enquête, celle-ci indique également que les Français sont fatalistes vis-à-vis du report de l'âge légal. Inquiets de l'évolution de leur pouvoir d'achat à la retraite, ils continuent, même si cela s'avère plus difficile que dans le passé, à épargner.

### LIVRET A, IMMOBILIER ET ASSURANCE VIE, LE PALMARÈS DE L'ÉPARGNE EN FRANCE

Le Livret A est le produit d'épargne populaire par excellence avec 55 millions de détenteurs. En 2023, ce titre n'est pas usurpé. Il arrive en tête comme le produit le plus intéressant

pour une large majorité de Français (65 %). Il devance pour la première fois depuis la création de l'enquête annuelle du Cercle de l'Épargne (2015), l'immobilier locatif (60 %) et l'assurance vie (56 %). La popularité du Livret A gagne 21 points en 2023 en lien avec les trois relèvements consécutifs de son rendement qui est passé du 31 janvier 2022 au 1<sup>er</sup> février 2023 de 0,5 à 3 %. La cote de popularité des autres placements s'érode. Les cryptoactifs connaissent une baisse sensible de leur intérêt de la part des Français. En 2023, 15 % des Français témoignent de l'intérêt pour ce placement, contre 22 % en 2022. Il convient de souligner que plus d'un tiers des 18/24 ans (36 %) lui

conservent leurs faveurs. Les 25/34 ans sont 27 % à considérer également que ce placement a de l'intérêt. En revanche, ils ne sont que 4 % chez les plus de 65 ans. Les cryptoactifs, malgré leur forte dépréciation en 2022, sont toujours attractifs pour les générations les plus jeunes qui sont par définition « digital natives ». Contrairement à certaines idées reçues, ce type de placement trouve plus d'échos parmi les ménages à revenus modestes. Ce résultat est à mettre en parallèle avec la défiance qu'inspirent les placements traditionnels et les établissements financiers auprès de cette catégorie de la population.



Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

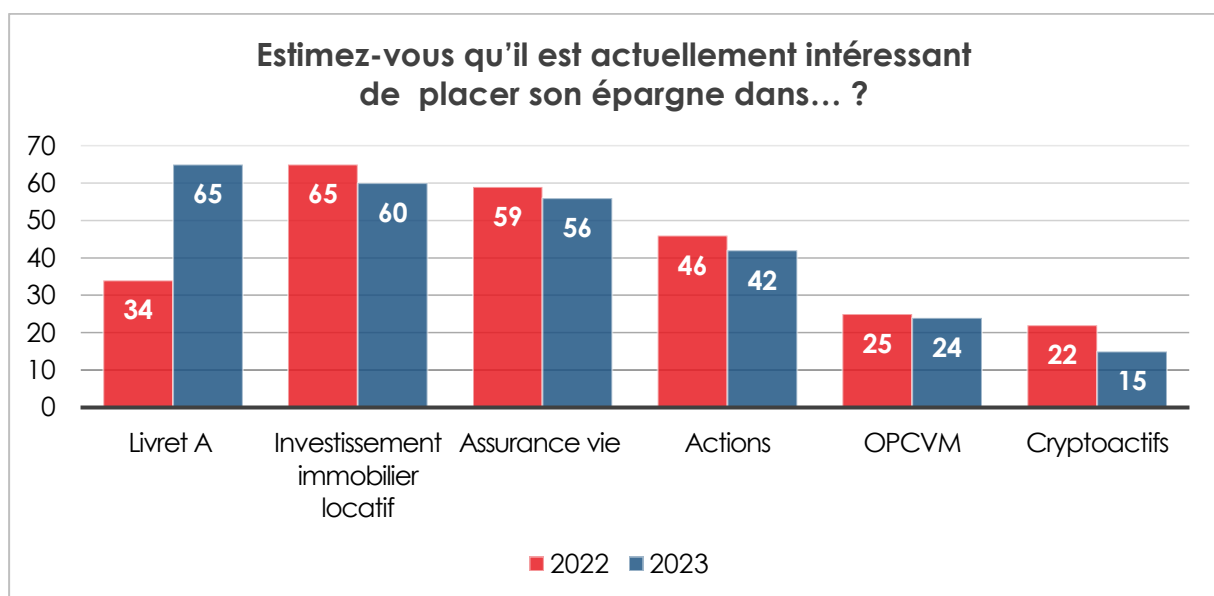
Le Livret A est le placement préféré des plus de 65 ans (75 %), des cadres moyens et des personnes ayant des revenus moyens supérieurs (entre 2 000 et 4 000 euros par mois). Les

moins de 25 ans lui préfèrent l'immobilier locatif (77 % contre 61 % pour le Livret A). Les cadres supérieurs et les professions intellectuelles ont également un

tropisme immobilier (78 %). Par voie de conséquence, les Français dont les revenus sont supérieurs à 4 000 euros par mois estiment à 72 % que l'immobilier locatif est un placement intéressant. L'assurance vie rencontre également l'intérêt des cadres supérieurs (70 %) et des détenteurs de revenus mensuels supérieurs à 4 000 euros (68 %). L'intérêt des moins de 25 ans pour ces produits (48 %) est moindre que celui des 35/49 ans (61 %) et des plus de 65 ans (58 %). En revanche, les jeunes s'avèrent plus intéressés par les actions que leurs aînés (58 % pour les 18/24 ans contre 40 % après 25 ans). Cette appétence pour les actions s'est traduite par un rajeunissement des actionnaires depuis la crise sanitaire. L'Autorité des Marchés Financiers a souligné dans plusieurs rapports que la proportion de jeunes de moins de 30 ans s'est accrue depuis mars 2020.

L'âge moyen des actionnaires hommes est passé de 57 à 49 ans de 2019 à 2022. Sur la même période, l'âge moyen des actionnaires femmes est passé de 65 à 60 ans. Si 2,1 % de la population française détient des actions, ce taux est de 2,8 % chez les 18/24 ans (activité des investisseurs particuliers et portraits types – AMF mars 2023).

Les hommes sont, tous âges confondus, plus nombreux que les femmes à juger intéressants le placement « actions », respectivement 50 et 34 %. Cette distinction se retrouve dans les chiffres de l'AMF sur les profils des investisseurs. Les épargnants actionnaires sont à 70 % des hommes. En tant qu'actionnaires, ces derniers réalisent, par ailleurs, 1,5 fois de plus d'arbitrages que les femmes.



Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

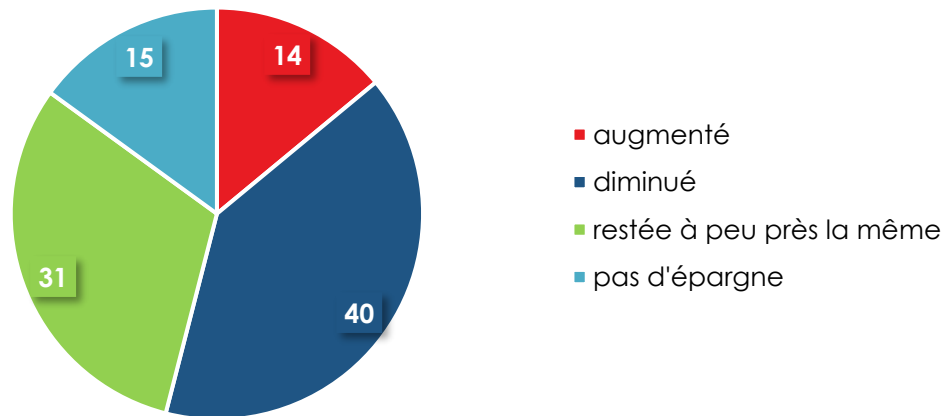


### LES FRANÇAIS CONSCIENTS DES EFFETS DE L'INFLATION SUR LEUR PATRIMOINE

40 % des Français indiquent que l'inflation a diminué la valeur de leur patrimoine. Ils ont intégré que le rendement de leurs placements était en règle générale inférieur à l'inflation en 2022 (5,2 % pour cette dernière). Seuls 14 % des Français pensent l'inverse. 31 % indiquent de leur côté que la valeur de leur patrimoine est restée inchangée. Les jeunes (34 % des 18/34 ans) semblent moins sensibles aux effets de l'inflation. Peut-être est-ce dû au fait qu'ils n'ont pas eu l'expérience des précédentes vagues inflationnistes

qui remontent aux années 1980 ? En revanche, les plus de 50 ans sont les plus nombreux à considérer que l'inflation a érodé la valeur de leur épargne (plus pour plus de 42 % d'entre eux). Les personnes à revenus modestes et celles à revenus élevés mentionnent plus que les titulaires de revenus moyens la perte de valeur de leur épargne en raison de l'inflation. Pour ceux ayant de faibles revenus, l'inflation diminue leur pouvoir d'achat dans le sens global du terme. Les revenus aisés qui sont ceux qui épargnent le plus sont par nature plus touchés par l'érosion du patrimoine en lien avec l'inflation.

Depuis un an est-ce que la valeur de l'épargne a ou est, selon vous ... ?

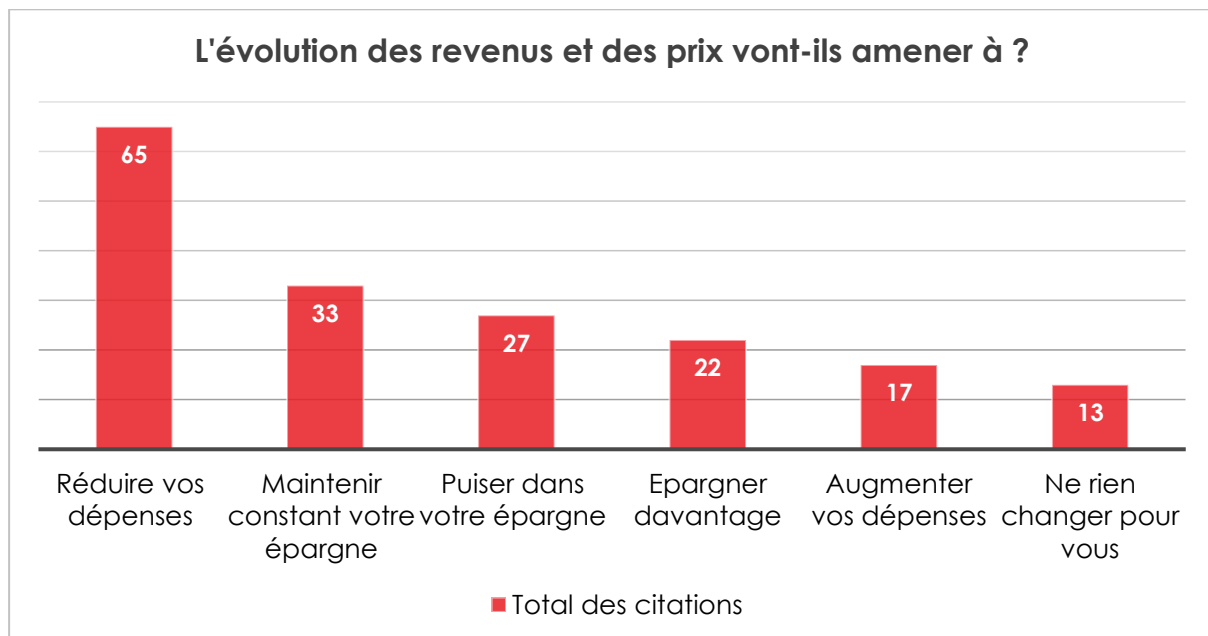


Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

## LA FRUGALITÉ COMME ARME ANTI-INFLATION

65 % des Français pensent réduire leurs dépenses en raison de l'inflation quand 17 % pensent les augmenter. 27 % indiquent qu'ils devront puiser dans leur épargne quand 22 % ont l'intention d'épargner davantage. 33 % mentionnent ne pas vouloir toucher à leur épargne, ni l'augmenter. Les femmes sont plus nombreuses à vouloir réaliser des économies (70 %, contre 59). Les plus de 50 ans sont également portés à faire de même (78 % des 50/64 ans et 65 % des plus de 65 ans) quand les plus jeunes entendent tout à la fois dépenser et épargner plus. 34 % des jeunes de 18 à 24 ans souhaitent épargner davantage, contre 16 % des plus de 65 ans. 25 % des 25/34 ans veulent accroître leurs dépenses,

contre 11 % des plus de 65 ans. Ce sont les titulaires de revenus moyens qui sont le plus enclins à réaliser des économies (plus de 70 %) quand les revenus modestes et aisés, pour des raisons opposées, ne pensent pas réduire leurs dépenses (respectivement 56 et 55 %). Les revenus modestes disposent de peu de marges de manœuvre pour réaliser des économies quand les titulaires de revenus élevés sont moins touchés par les effets de l'inflation. Ces derniers ont la tentation d'augmenter leur effort (31 %) par précaution. En revanche, seulement 17 % des personnes à revenus modestes indiquent vouloir augmenter leur épargne. Quoi qu'il en soit, pour 87 % des Français, l'inflation oblige de faire des arbitrages au niveau du budget entre consommation et épargne.



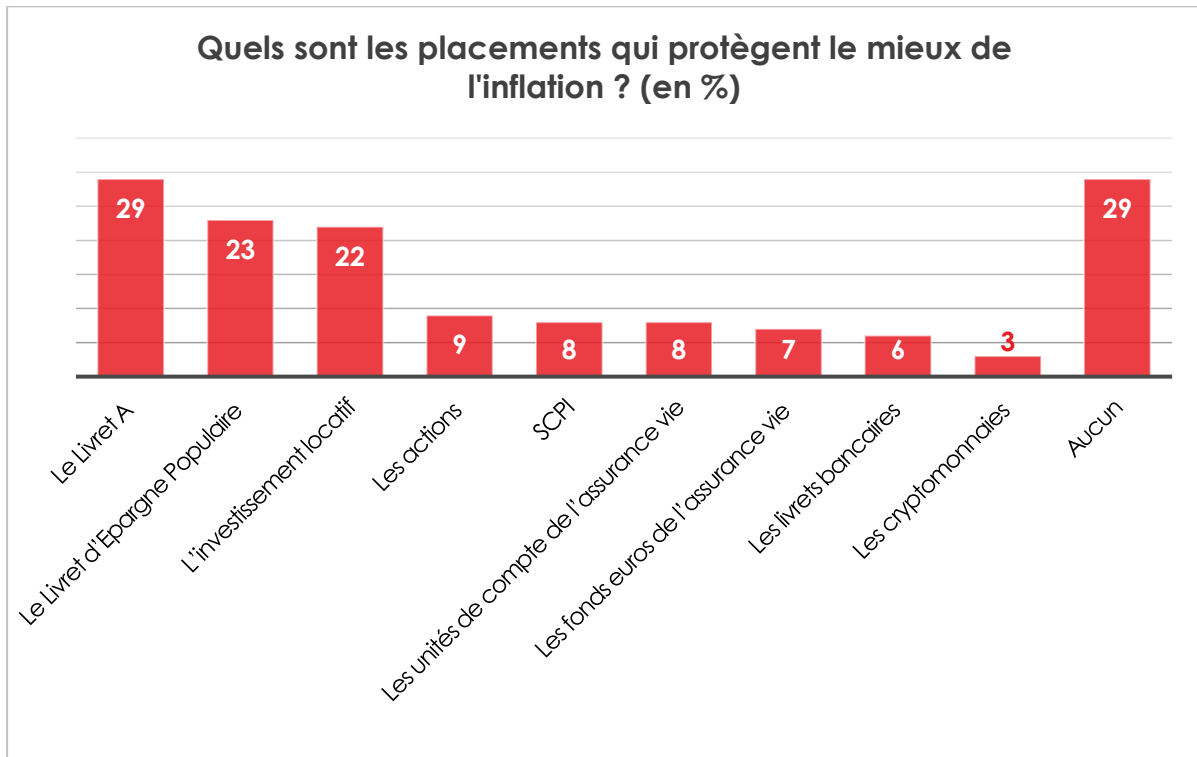
Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

## L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE COMME OUTIL ANTI-INFLATION

Sans surprise compte tenu des relèvements des taux de rendement de ces douze derniers mois, les Français placent les produits de l'épargne réglementée parmi les produits les plus protecteurs face à l'inflation. L'immobilier locatif résiste bien également malgré le plafonnement de la hausse des loyers intervenu en 2022 et l'augmentation des charges.

Pour 29 % des Français, le Livret A est perçu comme un produit protégeant de l'inflation. Il devance le Livret d'Épargne Populaire (23 %). Le moindre score du LEP qui pourtant protège mieux de l'inflation que le Livret A, son taux étant totalement indexé à cette dernière, s'explique par sa moindre diffusion dans la population française. 7 millions de Français en possèdent un contre 55 millions qui ont un Livret A. Seules les personnes dont le revenu de fiscal de référence est inférieur à 21 393 euros (personne seule, majoré de 5 714 euros par demi-part supplémentaire) peuvent y avoir accès. Par ailleurs, par méconnaissance ou par incapacité à épargner, un grand nombre de personnes éligibles n'en ont pas souscrit un. Le caractère protecteur du Livret A est partagé par toutes les catégories des Français quels que soient leur niveau de revenus ou catégorie sociale. Les cadres supérieurs sont néanmoins plus

nombreux à penser que l'immobilier locatif protège le mieux de l'inflation (37 % contre 21 % qui pensent que c'est le Livret A). 34 % des titulaires de revenus mensuels supérieurs à 4 000 euros pensent de même. Les actions, les unités de compte ou les fonds euros arrivent bien plus loin comme placements capables de protéger des effets de l'inflation sur la valeur du patrimoine. 9 % des Français indiquent que les actions sont efficaces en la matière. Ils sont 7 % pour les fonds euros et 3 % pour les bitcoins qui se sont beaucoup dépréciés en 2022. Les cadres supérieurs sont un peu plus nombreux que la moyenne à penser que les actions sont les mieux à même de limiter les effets de l'inflation (15 % contre 9 %). Ces dernières, représentant la valeur des entreprises, sont logiquement des placements plus adaptés en période d'inflation. Les entreprises ont la capacité de répercuter sur leurs prix de vente les hausses des coûts. Le chiffre d'affaires des entreprises suit en règle générale l'inflation. Les bons résultats des entreprises ainsi que l'évolution de l'indice CAC 40 pourraient amener les Français à changer d'avis. Il convient de remarquer que pour 29 % des sondés, aucun produit n'est capable d'assurer une protection face à l'inflation. Ce taux atteint 32 % chez ceux qui estiment qu'il est préférable de consommer en période de hausse des prix.

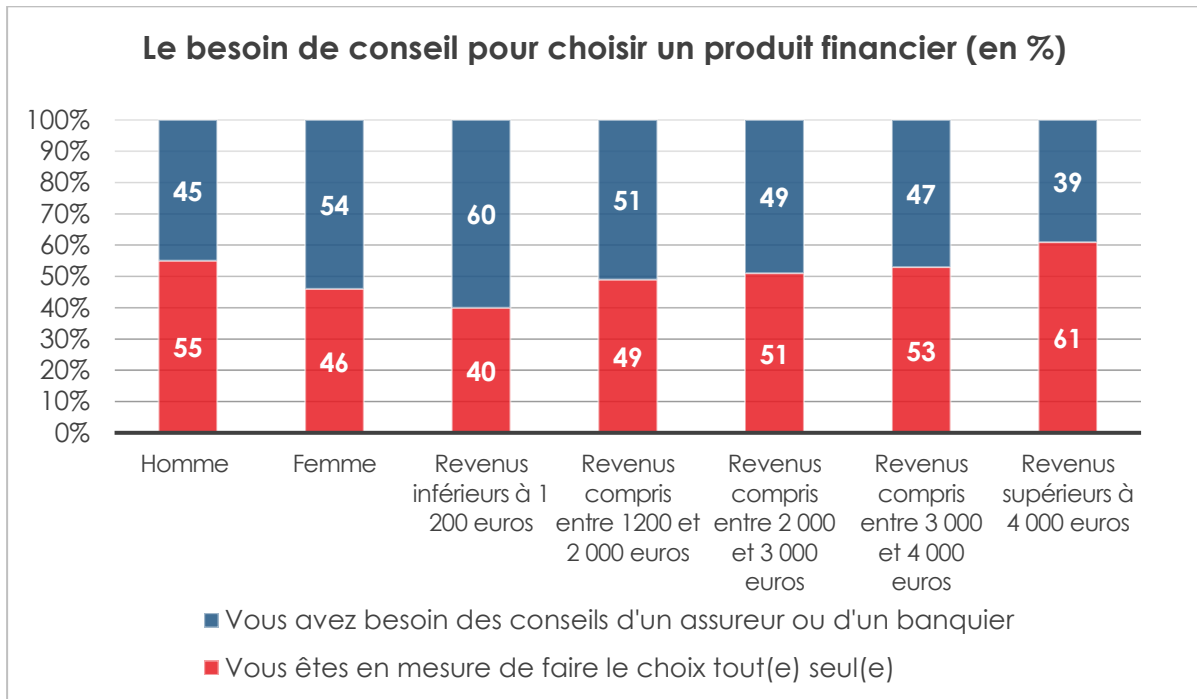


Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

### **EN MATIÈRE CONSEIL POUR CHOISIR LEURS PRODUITS D'ÉPARGNE, LES FRANÇAIS PARTAGÉS**

Pour choisir leur produit d'épargne, les Français sont partagés, 50 % s'estiment en mesure de le faire par eux-mêmes quand 50 % préfèrent recourir aux conseils d'un banquier ou d'un assureur. Les hommes sont plus enclins à se passer de conseils que les femmes (54 % contre 46 %). Cette différence entre les deux genres est à relativiser. Elle s'explique en partie par la différence des revenus. Les personnes à revenus

modestes sont les plus nombreuses à avoir besoin de conseils (60 %) ; or les femmes ont, en moyenne, des revenus inférieurs à ceux des hommes. Les personnes à revenus élevés sont 60 % à estimer pouvoir choisir seuls leurs produits d'épargne. Les jeunes sont également demandeurs de conseils (62 %) quand les actifs de 35 à 39 ans sont ceux qui considèrent en avoir le moins besoin (41 %). Les épargnants réguliers sont peu portés à demander du conseil (37 % seulement ont besoin de conseils).



Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

### **PAS TOUCHE À MON PATRIMOINE !**

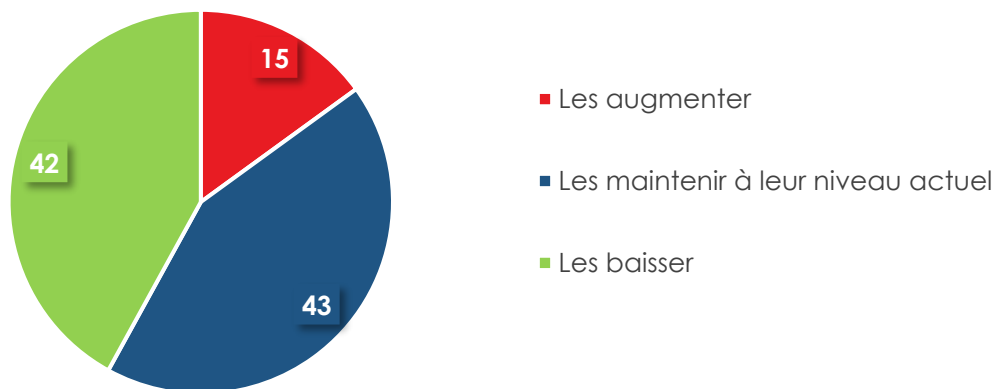
La presse s'est fait l'écho, durant le débat sur les retraites, de demandes en faveur d'une plus forte taxation du patrimoine et de ses revenus. Or, seulement 15 % des Français déclarent être favorables à l'augmentation des impôts sur le patrimoine. 43 % sont pour le *statu quo* et 42 % pour la baisse de ces impôts. Ce sentiment transcende toutes les catégories des Français. Le souhait d'une augmentation des impôts sur le patrimoine est un peu plus important chez les hommes que les femmes (18 % contre 13 %). Ce sont les 50/64 ans qui sont, parmi les classes d'âge, les plus nombreux à réclamer leur hausse (17 %), soit un taux plus élevé que pour les 18/24 ans (10 %) ou pour les plus de 65 ans (15 %). Cette particularité est à relier

au débat sur les retraites. Ce sont les générations qui sont les plus touchées par le report de l'âge de départ à la retraite qui sont les plus favorables à une taxation accrue du patrimoine. Il n'y a pas de lien entre possession du patrimoine et éventuel souhait d'accroître sa taxation. Le patrimoine est concentré chez les plus de 50 ans. Ainsi, 19 % de ceux qui épargnent régulièrement sont pour une aggravation des impôts sur le patrimoine, contre 16 % de ceux qui n'épargnent pas. Le refus d'une hausse des impôts chez ceux qui sont peu ou mal dotés en patrimoine est lié à ce qu'ils souhaitent justement s'en constituer un. Les sympathisants de Renaissance et des Républicains sont les moins favorables à une augmentation des impôts sur le patrimoine (respectivement 5 et 7 %). Malgré

tout seulement 16 % des sympathisants de La France Insoumise sont favorables à un relèvement de ces impôts. Ce sont les sympathisants du Rassemblement

National (23 %) qui sont les plus nombreux à demander un relèvement, juste devant ceux de Europe Écologie les Verts (21 %).

### En matière d'impôts sur le patrimoine, faut-il ? (en %)



Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

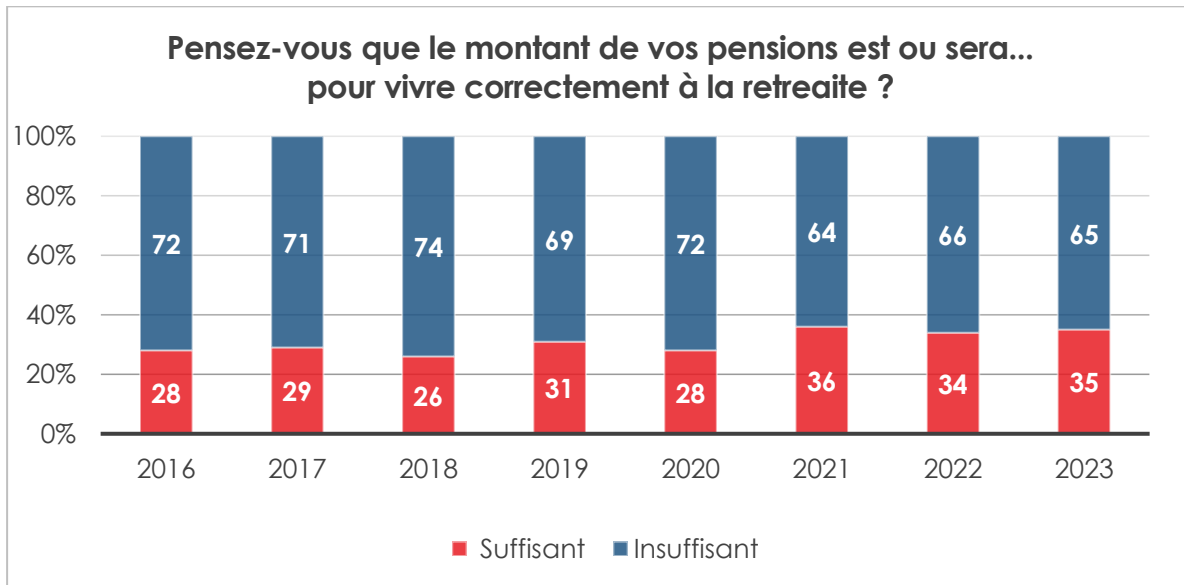
### DEUX TIERS DES FRANÇAIS INQUIETS POUR LEUR POUVOIR D'ACHAT À LA RETRAITE

Deux tiers des Français sont inquiets pour leur pouvoir d'achat à la retraite. Cette crainte est stable depuis trois ans. Elle est en légère baisse par rapport à 2019. Seuls 4 % des Français estiment que les pensions sont ou seront tout à fait suffisantes pour vivre correctement à la retraite. Ce taux est stable depuis dix ans. 7 % des retraités et 11 % de ceux gagnant plus de 4 000 euros pensent ainsi. En revanche, 2 % des 35/64 ans et 1 % des employés considèrent que leurs pensions sont

ou seront tout à fait suffisantes. Il convient de souligner que 11 % de ceux qui épargnent régulièrement en vue de leur retraite pensent ainsi, contre 2 % de ceux qui n'épargnent pas pour leur retraite.

27 % des Français pensent que leurs pensions sont ou seront tout à fait insuffisantes. Ce sont les 25/49 ans qui sont les plus pessimistes (plus de 35 % d'entre eux) quand les retraités ne sont que 11 % à le penser. 51 % des Français à revenus modestes pensent que leurs pensions sont ou seront tout à fait insuffisantes, contre 12 % pour ceux gagnant plus de 4 000 euros par mois.

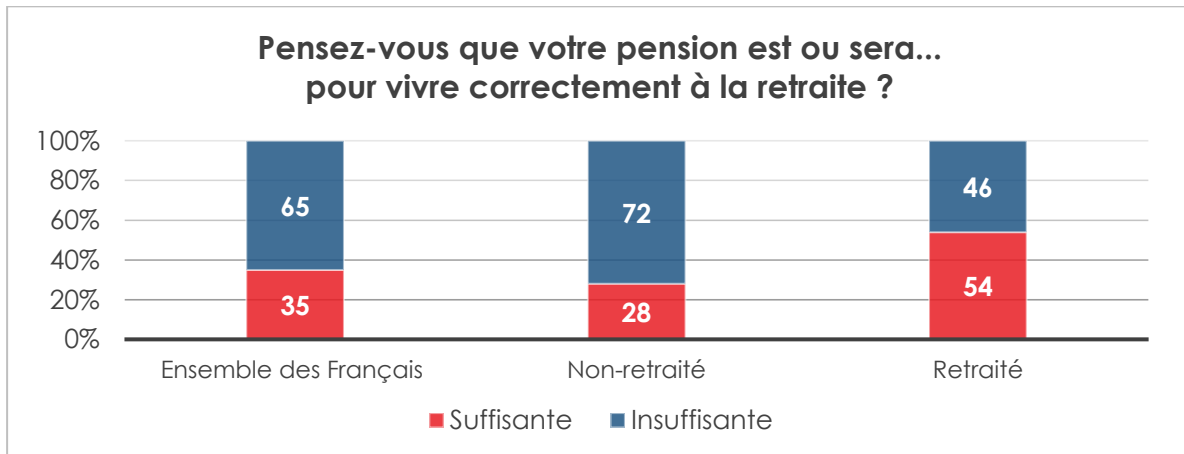




Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Les retraités sont un peu moins pessimistes en 2023 qu'en 2022 concernant leur niveau de vie. Ils sont 54 % à penser que leurs pensions leur permettent de vivre correctement, en 2023, contre 49 % en 2022. Les revalorisations des pensions intervenues en novembre et en janvier expliquent l'évolution de l'appréciation des retraités. Par ailleurs, la réforme des retraites dont ils figuraient parmi les rares supporteurs les a sans nul doute rassurés. Les femmes sont, en revanche, près de trois sur quatre (73 %) à juger que leurs pensions ne leur permettent ou ne leur permettront pas de vivre correctement, contre 57 % des hommes. Cet écart important est en lien avec celui du montant des pensions entre hommes et femmes. Les pensions de ces dernières sont, en moyenne, avant réversion, inférieures de 40 % à celles des hommes. Les jeunes actifs (25/34

ans) et les seniors (50/64 ans) sont les plus inquiets au niveau des classes d'âge. Ils sont respectivement 73 et 74 % à penser que leurs pensions seront insuffisantes. Les seniors à quelques années de prendre leur retraite sont les plus inquiets en raison notamment des modifications de la législation qui pourraient les toucher. Pour les jeunes actifs, l'idée que le système fera faillite avant leur arrivée à l'âge de la retraite est amplement partagée. Ce sont par ailleurs, les personnes aux revenus faibles ou moyens qui sont les plus inquiètes (75 % de celles touchant moins de 2 000 euros par mois) quand celles qui touchent plus de 4 000 euros le sont moins (38 %). Par ailleurs, 48 % des Français épargnant régulièrement pour la retraite estiment que leurs pensions ne leur permettront pas de vivre correctement, contre 72 % de ceux qui n'épargnent pas.

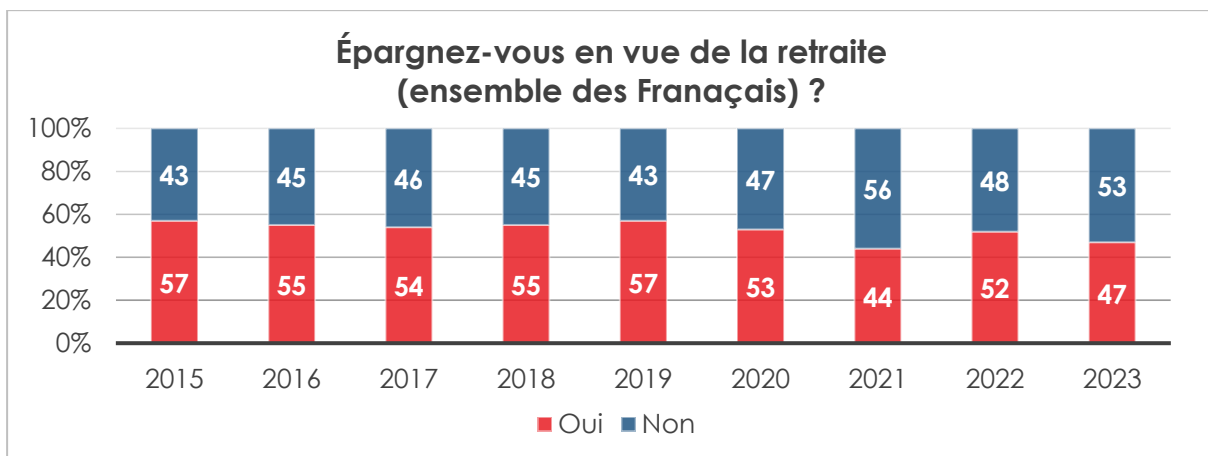


Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

**ÉPARGNER POUR LA RETRAITE, AVANT TOUT UNE QUESTION DE MOYENS**

47 % des Français déclarent épargner en 2023 pour leur retraite. Cette proportion est de 51 % chez les non-retraités, contre 59 % en 2019. Si la proportion des Français qui épargnent régulièrement reste constante de 2019 à 2023 (26 %), celle de ceux qui épargnent quand c'est possible baisse nettement en passant sur cette période de 33 à 25 %. 49 % des non-retraités indiquent ne pas épargner du tout pour leur retraite. Ce taux atteint plus

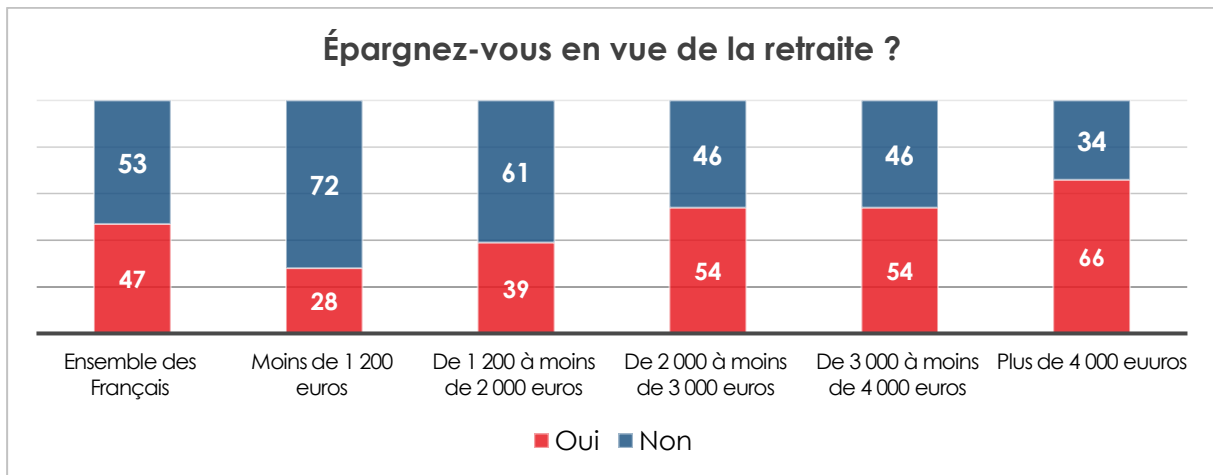
de 61 % chez les personnes à revenus modestes. Assez logiquement, ce sont les 50/64 ans qui sont les plus nombreux (58 %) à épargner en vue de la retraite. La proximité de cette dernière et le fait que les charges liées à l'éducation des enfants ainsi que celles liées à l'acquisition de la résidence principale tendent à baisser et expliquent cette forte propension à épargner pour la retraite. Si 37 % des retraités disent épargner encore pour améliorer leur retraite, ils sont beaucoup moins qu'en 2022 (49 %).



Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

En période d'inflation, les Français éprouvent plus de difficultés à épargner à long terme. La baisse est particulièrement nette chez les Français à revenus modestes. Ils étaient 61 % à épargner en 2019 ; ils ne sont plus que 39 % en 2023. La baisse est bien moins marquée pour les personnes à revenus élevés (respectivement 75 et 72 %). 69 % des cadres supérieurs épargnent en vue de la retraite. Ils sont 22 % à le faire régulièrement. Un ouvrier sur

deux indique mettre de l'argent de côté pour sa retraite mais ils ne sont que 10 % à le faire régulièrement. Les femmes épargnent un peu moins que les hommes pour leur retraite malgré leur inquiétude concernant l'évolution de leur pouvoir d'achat. Elles sont 42 % à mettre de l'argent de côté, contre 53 % des hommes. Leurs revenus inférieurs à ceux des hommes sont une raison de cet écart.



Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

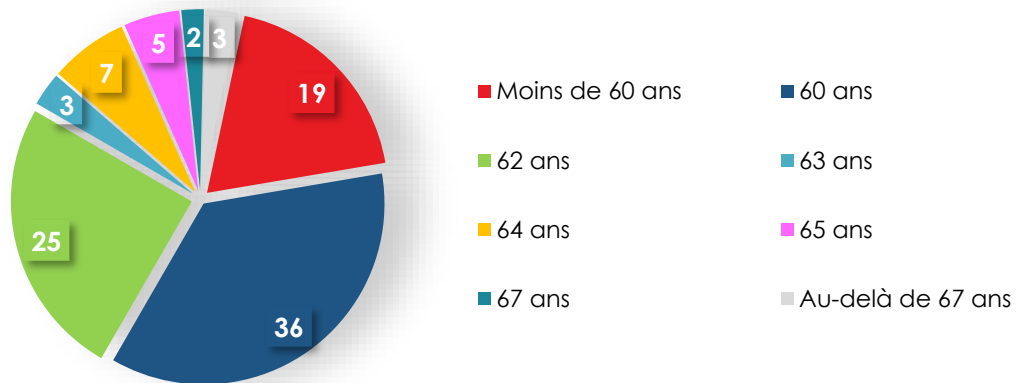
### **PARTIR LE PLUS TÔT POSSIBLE À LA RETRAITE !**

55 % des Français souhaitent partir à 60 ans voire avant. 80 % voudraient partir à 62 ans ou avant. Ces chiffres soulignent l'attachement des Français à une retraite précoce et leur refus du report à 64 ans de l'âge légal. Seuls 17 % des Français souhaitent partir à 64 ans ou après.

Les hommes veulent partir plus tôt que les femmes. Ils sont 56 % à vouloir liquider leurs droits à 60 ans ou avant, contre 52 % des femmes. Ce sont les

jeunes actifs qui sont les plus enclins à partir tôt (73 % à 60 ans ou avant), contre 37 % des 50/64 ans. Ceux qui sont le plus près de la retraite ne sont pas ceux qui veulent absolument liquider au plus vite leurs droits. Les ouvriers sont plus enclins à partir le plus tôt possible, 59 % d'entre eux aimeraient partir au plus tard à 60 ans, contre 46 % des cadres supérieurs. Près des deux tiers des Français les plus modestes entendent partir tôt à la retraite contre 45 % des Français ayant des revenus élevés.

### À quel âge souhaitez-vous partir à la retraite ? (en %)



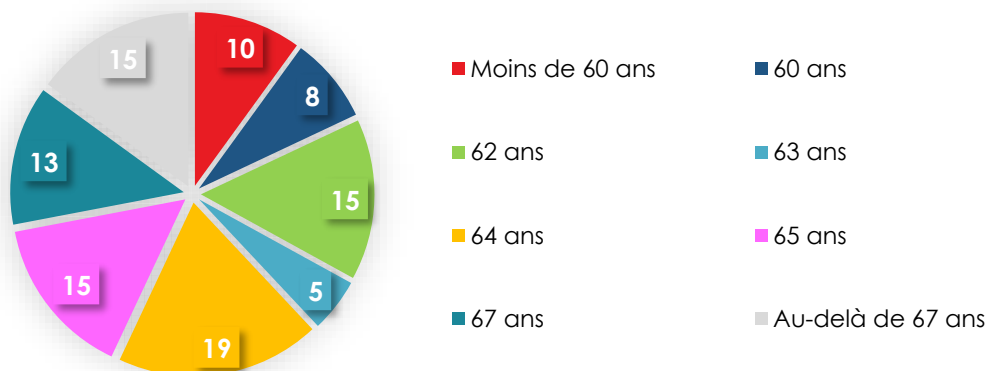
Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Si les Français souhaitent profiter d'un départ précoce à la retraite, ils sont dubitatifs sur la possibilité d'en bénéficier. Ils ne sont que 18 % à penser pouvoir partir à 60 ans ou avant. Ils sont, en revanche, 62 % à estimer qu'ils partiront à 64 ans voire après. Ils sont même 28 % à considérer qu'ils partiront effectivement à la retraite à 67 ans ou après. Si la réforme est rejetée, elle est intégrée par les Français.

Une large majorité des femmes (69 %) pensent partir à la retraite à 64 ans ou

après (55 % des hommes). Les femmes partent actuellement plus tard à la retraite que les hommes. Les dispositions adoptées dans le cadre des réformes des retraites des dernières années devraient leur permettre de partir plus tôt avec une retraite à taux plein. Pour le moment, ces améliorations ne modifient pas la perception qu'elles se font de leur retraite et le fait qu'elles pensent liquider leurs pensions tardivement. Ce choix est corrélé au sentiment que leur retraite sera faible.

### À quel âge pensez-vous partir à la retraite ? (en %)

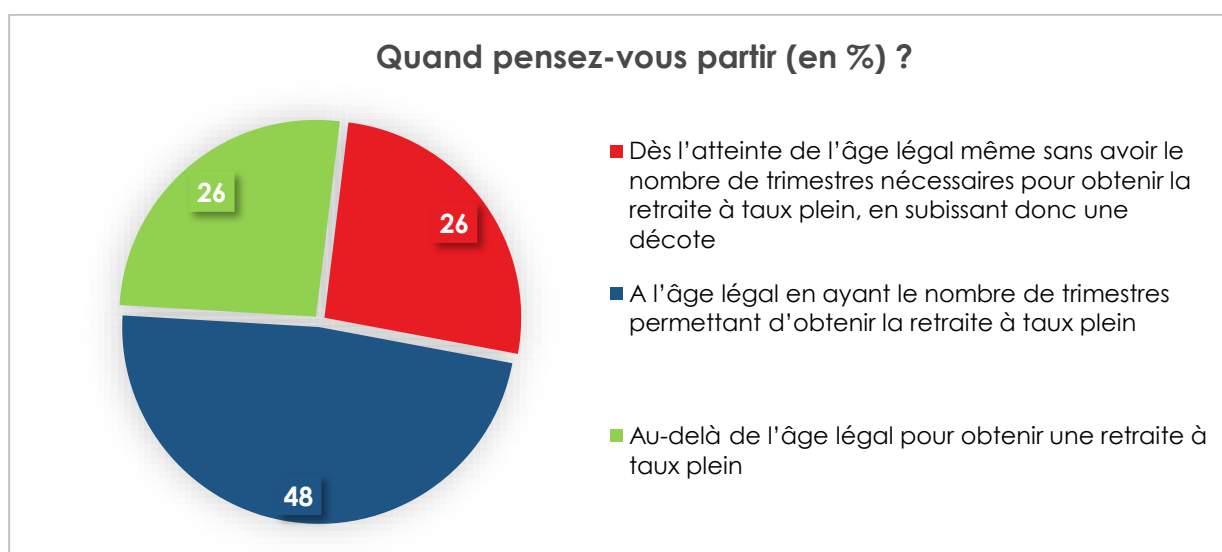


Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

### **PARTIR DÈS L'OBTENTION DE LA RETRAITE À TAUX PLEIN**

Les Français, à 48 %, n'entendent prendre leur retraite qu'à partir du moment où ils disposent du nombre de trimestres suffisants pour obtenir une retraite à taux plein. Ils ne sont que 26 % à accepter l'idée de subir une décote en raison d'un nombre insuffisant de trimestres. Ils ne sont que 26 % à vouloir obtenir une surcote en validant des trimestres supplémentaires au-delà de ceux nécessaires pour obtenir la retraite à taux plein. Les Français veulent concilier départ le plus tôt possible

sans perdre en pouvoir d'achat. Les femmes dont les pensions sont, en moyenne, plus faibles que celles des hommes sont plus nombreuses à vouloir partir avec une surcote (27 % contre 24 %). Les hommes sont plus nombreux à être prêts à supporter une décote (30 % contre 22 %). Une majorité des seniors (50/64 ans) souhaitent partir avec une retraite à taux plein (57 %). Ce sont les Français à revenus modestes qui cherchent le plus à obtenir une surcote toujours dans l'objectif d'améliorer leur pension (33 %). 25 % des cadres supérieurs pensent faire de même, soit juste en dessous de la moyenne.



Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

### **D'AUTRES REPORTS DE L'ÂGE SONT INÉVITABLES**

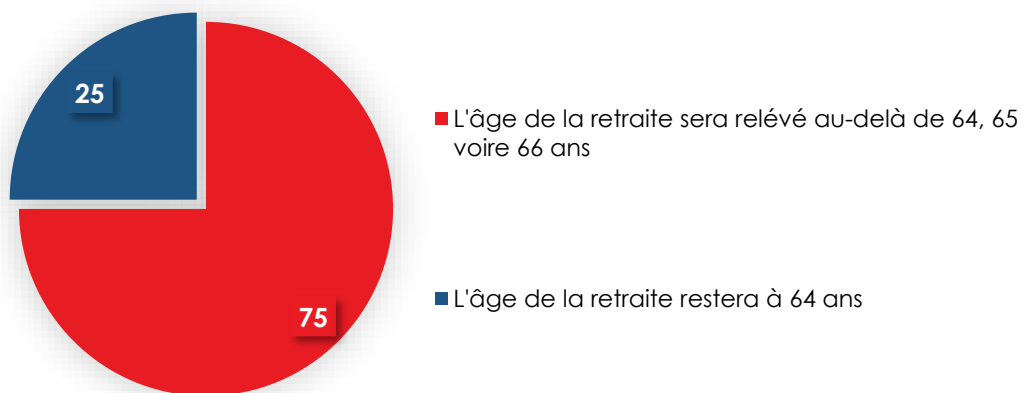
75 % des Français considèrent que les pouvoirs publics relèveront au-delà de 64 ans l'âge légal de départ à la retraite. Cette proportion est à relier avec leur profonde aversion à tout report de l'âge légal. Les

Français ont conscience de la nécessité de déplacer vers le haut curseur de l'âge légal compte tenu des contraintes démographiques mais ils souhaitent ardemment pouvoir y échapper. Opposition et fatalisme se combinent pour constituer un cocktail détonant.

Les 35/64 ans sont à 79 % convaincus de la survenue de nouveaux reports de l'âge légal. 92 % des cadres supérieurs et des professions libérales le pensent aussi. 71 % des ouvriers et 76 % des employés sont sur la même

longueur d'onde. Ce sentiment est, dans les faits, partagé par tous les Français quels que soient leur catégorie sociale, leur tranche d'âge, leurs revenus ou leur sexe.

**Supposons que le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite passe effectivement à 64 ans.  
Pensez-vous que d'ici quelques années... ?**

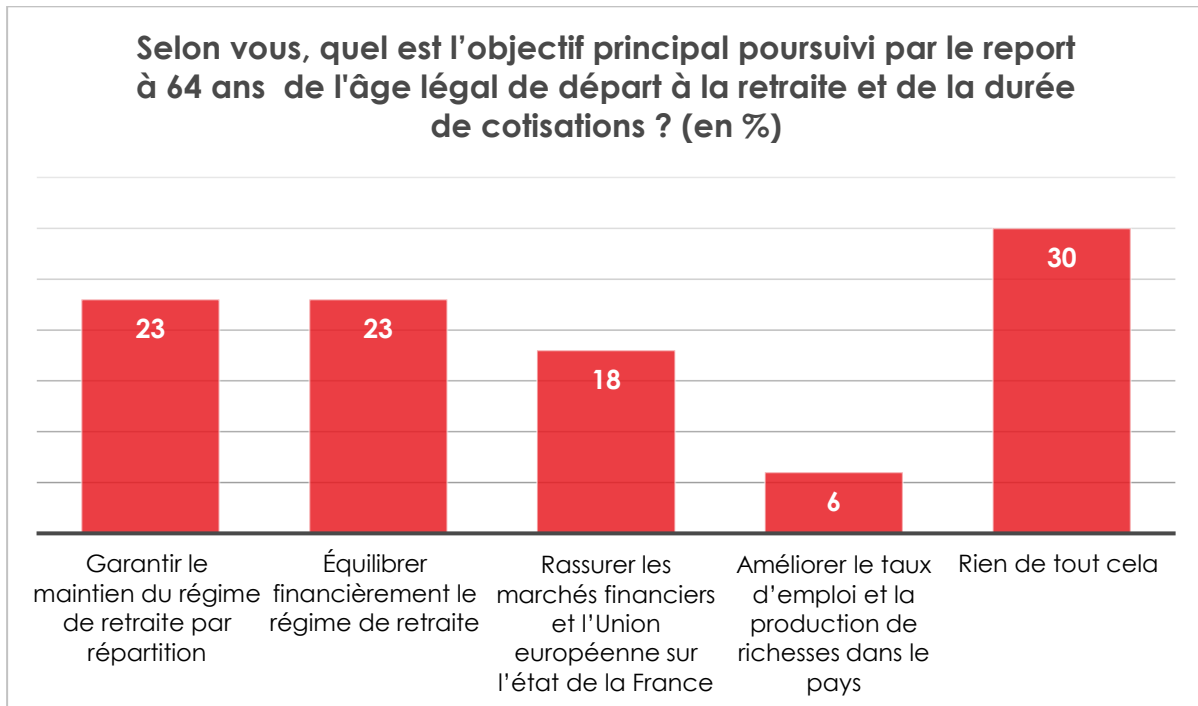


Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

**LES FRANÇAIS PARTAGÉS SUR  
L'OBJECTIF DE LA RÉFORME DES  
RETRAITES**

46 % des Français estiment que la réforme des retraites de 2023 vise soit à garantir la pérennité du système par répartition ou à équilibrer les régimes de retraite. 18 % pensent qu'elle est une réponse aux marchés financiers et à l'Union européenne afin de les rassurer sur la situation financière de la France. Ils ne sont que 6 % à estimer que le gouvernement souhaite améliorer le taux d'emploi et la croissance. 30 %

des Français estiment ne pas avoir d'avis sur le sujet. Ce fort taux est à mettre en parallèle avec la large opposition qu'a générée cette réforme. Sa nécessité ne semble pas avoir été comprise par les Français. Les plus modestes d'entre eux sont ceux qui ne trouvent aucune justification à cette réforme (47 %). Ce sentiment est également partagé par les jeunes de 18 à 24 ans (44 %). Le jugement de ces derniers est corroboré par leur forte hostilité à la réforme et par le fait que celle-ci ne les concernera que dans de nombreuses années.



Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

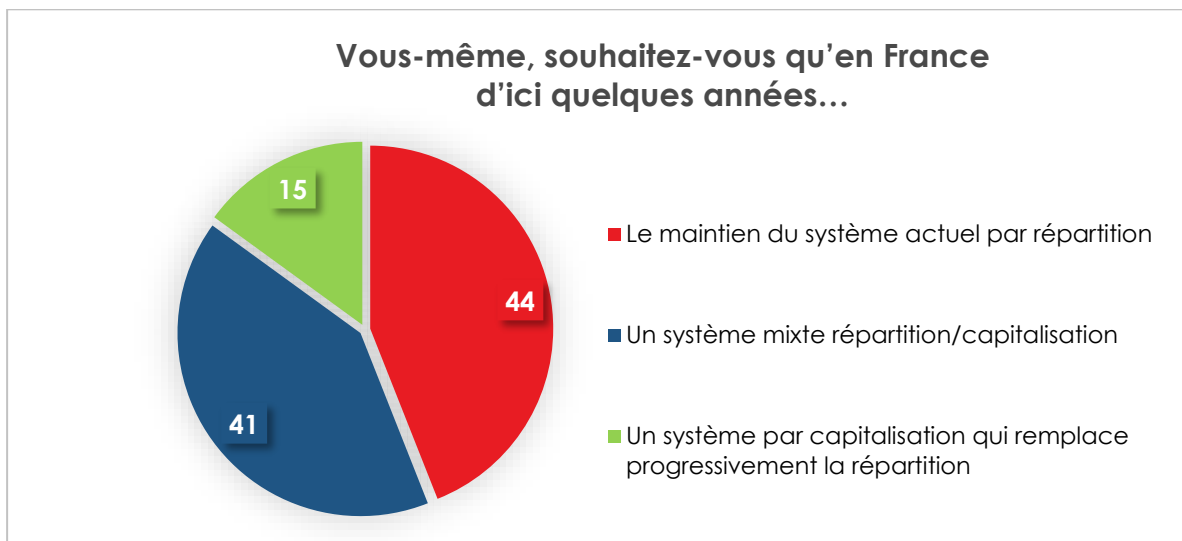
### **LES FRANÇAIS POUR LA CAPITALISATION COMME COMPLÉMENT DE LA RÉPARTITION**

Les Français sont attachés à leur système de retraite par répartition. Ils sont 44 % à vouloir le conserver en l'état. Ce sont les retraités qui sont les plus nombreux à réclamer le *statu quo* (61 %). En revanche, les jeunes qui doutent fortement de sa pérennité ne sont que 26 % entre 18 et 24 ans et 31 % entre 25 et 34 ans à penser de même. Les cadres supérieurs et les professions intellectuelles (30 %) sont moins nombreux que la moyenne à souhaiter le maintien en l'état de la répartition.

Le développement de la capitalisation est souhaité par 56 % des Français. 41 % se prononcent

pour un régime mixte associant capitalisation et répartition quand 15 % rêvent d'un système exclusif par capitalisation. Sans surprise, les jeunes de moins de 34 ans sont plus nombreux que la moyenne à être partisans d'un système de retraite avec de la capitalisation (74 % des 18/24 ans et 69 % des 25/34 ans). 70 % des cadres y sont également favorables. Les Français à revenus modestes qui ont de faibles capacités d'épargne y sont moins favorables. Néanmoins, 35 % d'entre eux ne sont pas opposés à un système mixte et 27 % sont même pour un système à 100 % capitalisation. Ce dernier choix qui peut apparaître étonnant s'explique par la crainte d'obtenir une faible pension avec le régime actuel par répartition.





Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

### LES FRANÇAIS ASSEZ RÉALISTES SUR LEUR NIVEAU DE PENSION

55 % des Français pensent que leurs pensions représenteront entre 40 et 70 % de leurs revenus d'activité. La moyenne se situe aujourd'hui autour de 57 %. Seuls 28 % pensent que leurs pensions dépasseront 70 % de leurs revenus d'activité. Ce seuil n'est atteint que par une petite partie des retraités (fonctions publiques, régimes spéciaux et sous réserve que les assurés n'aient pas perçu de primes importantes durant les 6 derniers mois).

Les femmes (20 %) sont plus nombreuses que les hommes (13 %) à penser que leurs pensions seront inférieures à 40 % de leurs revenus d'activité. Elles ne sont que 22 % à penser qu'elles seront supérieures à 70 % de ces derniers, contre 36 % des hommes. La faiblesse des pensions des actuelles retraitées influe sans nul doute sur leur appréciation. La

réduction de l'écart entre les pensions des hommes et des femmes est engagée depuis plusieurs années mais celui-ci est encore de 40 % avant réversion.

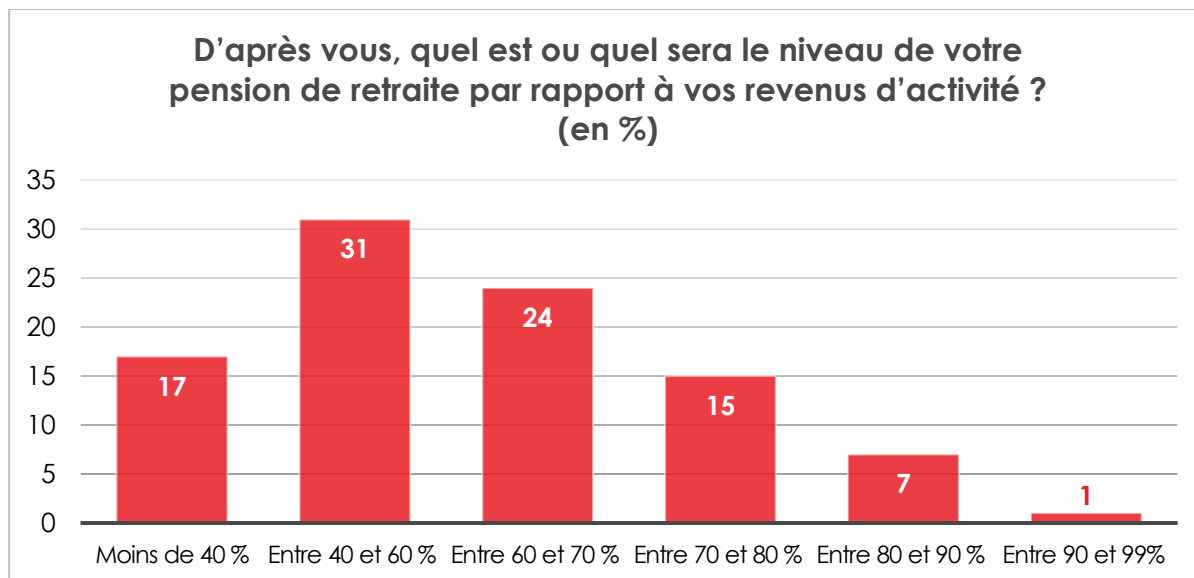
Les jeunes de 18 à 24 ans qui, par ailleurs, doutent de la pérennité du système de retraite sont 38 % à penser que leurs pensions représenteront plus de 70 % de leurs revenus d'activité, contre 28 % de l'ensemble de la population sondée.

Les Français à revenus modestes sont les plus pessimistes sur leur niveau de pension. Près des deux tiers pensent que celle-ci ne dépassera pas les 60 % quand dans les faits elles s'élèvent à plus de 75 % de leurs revenus d'activité. Leur appréciation est une transposition des problèmes de pouvoir d'achat qu'ils rencontrent au quotidien.

31 % des Français à revenus élevés pensent que leurs pensions

représenteront plus de 70 % de leurs revenus d'activité, ce qui est un peu optimiste au regard du taux de remplacement pour cette tranche de revenus (autour de 60 %). En revanche, les cadres supérieurs sont

assez lucides sur le niveau de leurs futures pensions. 53 % pensent qu'elles se situeront en dessous de leurs revenus d'activité et 73 % qu'elles y seront inférieures à 70 %.



Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

### LA RÉSIDENCE PRINCIPALE, UNE VOIE DE PASSAGE OBLIGÉE POUR LA RETRAITE

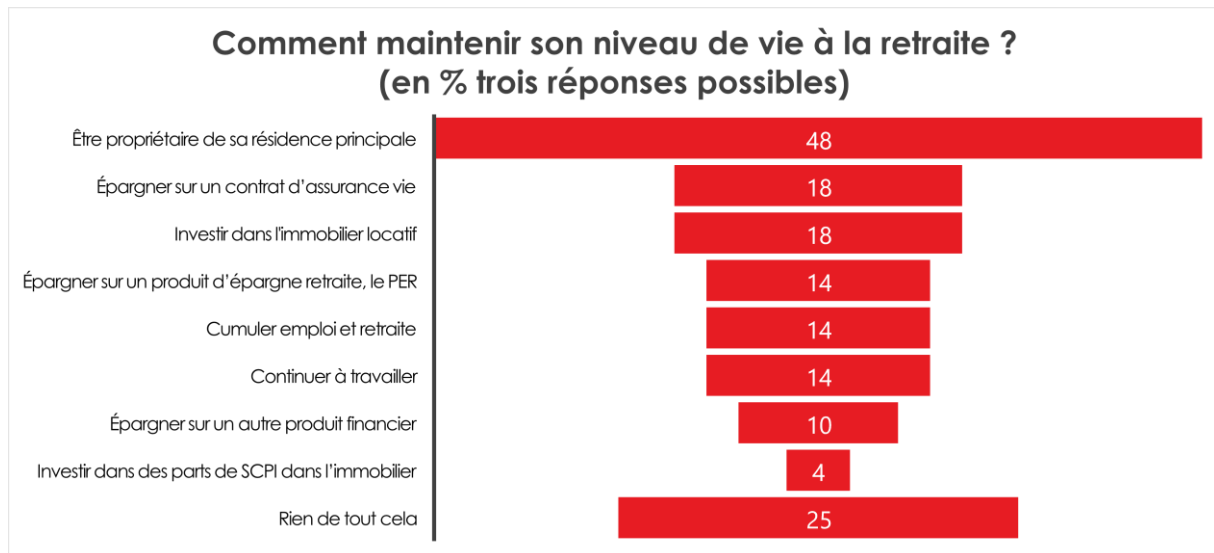
48 % des Français estiment qu'être propriétaire de sa résidence principale constitue un des meilleurs moyens pour maintenir son niveau de vie à la retraite. Ce choix est privilégié par les cadres supérieurs (66 %) et par les cadres moyens (70 %). Les personnes à revenus modestes ne sont que 24 % à opter pour cette solution. Cette faible proportion est à mettre en lien avec les difficultés qu'elles peuvent rencontrer pour acquérir un bien immobilier. A contrario, plus des deux tiers des personnes gagnant

plus de 3 000 euros par mois mettent en avant la possession de la résidence principale. L'assurance vie arrive en deuxième position à égalité avec l'investissement immobilier locatif. Les personnes à revenus élevés mettent en avant cette solution plus que la moyenne (31 %). L'investissement immobilier locatif est prisé par les cadres supérieurs (41 %) et par les jeunes de moins de 34 ans (31 %).

30 % des sondés souhaitent soit cumuler la retraite avec un emploi, soit continuer de travailler plus longtemps. 18 % des titulaires de revenus aisés sont favorables au cumul emploi/retraite. Cette

tranche de revenus comporte de nombreux travailleurs indépendants, professions libérales et cadres supérieurs qui peuvent plus

facilement reprendre une activité après la liquidation de leurs droits à la retraite que les autres catégories sociales.



Données AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

### INQUIÉTUDE ET PRAGMATISME

L'enquête 2023 AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE souligne que la résurgence de l'inflation affecte leur regard sur l'épargne et la retraite. 40 % des personnes interrogées estiment que la valeur de leur épargne personnelle a diminué depuis un an, un pourcentage à peu près équivalent quels que soient les revenus ou les produits d'épargne détenus. Parmi ces produits, le livret A, après le relèvement de son taux de rendement, figure en tête des produits jugés intéressants passant de 26 % en 2019, à 65 % en 2023. Malgré tout, les placements à risques comme les actions et les unités de compte ne subissent pas de

désaffection. Seulement 15 % des Français souhaiteraient voir augmenter le niveau des impôts sur le patrimoine (immobilier, placements financiers), un score qui reste faible y compris par les personnes ne disposant d'aucun patrimoine. Les Français craignent que cette augmentation ne les empêche de se constituer un patrimoine. Ce résultat confirme celui de l'enquête de 2022 concernant les droits de succession. 74 % des sondés avaient demandé soit la suppression (49 %) soit la réduction (25 %) de ces droits.

Les Français sont opposés au report de l'âge de départ à la retraite. Majoritairement, ils restent attachés à un départ autour de 60 ans mais ils

sont sans illusions sur leur âge réel de départ à la retraite qu'ils situent autour de 65 ans. 65 % des non-retraités voudraient partir en retraite à 60 ans voire auparavant quand 43 % estiment qu'ils ne partiront qu'à 65 ans voire au-delà. Toujours sans illusions, les Français considèrent que cette réforme n'est pas la dernière. 75 % des Français indiquent que d'ici quelques années les pouvoirs publics relèveront, une nouvelle fois, l'âge légal du départ à la retraite pour le porter jusqu'à 65 ans voire 66 ans.

À cette question sensible du départ à la retraite, s'ajoute celle du niveau de vie des retraités. 72 % des non-retraités expriment leurs inquiétudes sur la possibilité de vivre correctement à leur retraite avec leurs pensions. Dans le contexte d'inflation, les Français sont moins

nombreux à pouvoir épargner pour leur retraite rendant plus difficile la préservation de leur futur pouvoir d'achat. La proportion de ceux qui déclarent placer de l'argent dans un produit d'épargne « quand c'est possible » diminue fortement passant de 32 % en 2019 à 25 % en 2023. En revanche, le pourcentage des épargnants réguliers dans l'optique de la retraite reste presque parfaitement stable, 27 % il y a quatre ans contre 26 % aujourd'hui. L'effort d'épargne pour la retraite dépend de plus en plus du niveau de revenus. Face à la problématique des revenus à la retraite, une majorité des Français se prononce en faveur d'un système mixte. Cette propension à un tel système est portée en premier lieu par les jeunes.

# LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



## TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Dépôts à vue des ménages	-	<b>Mars 2023</b> : -825 millions d'euros <b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> : -14,116 milliards d'euros <b>Évolution sur l'année 2022</b> : +9,559 milliards d'euros <b>Encours</b> : 508,764 milliards d'euros
Livret A et Livret Bleu	3,00 % Plafond 22 950 euros	<b>Mars 2023</b> : +4,17 milliards d'euros <b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> : +19,71 milliards d'euros <b>Évolution sur l'année 2022</b> : +27,23 milliards d'euros <b>Encours</b> : 395,1 milliards d'euros
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	3,00 % Plafond 12 000 euros	<b>Mars 2023</b> : +1,82 milliard d'euros <b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> : +5,67 milliards d'euros <b>Évolution sur l'année 2022</b> : +6,26 milliards d'euros <b>Encours</b> : 140,0 milliards d'euros
Plan d'Épargne-logement (PEL)	2,00 % Pour les PEL ouverts À compter du 1 <sup>er</sup> /01/2023 Plafond 61 200 euros	<b>Mars 2023</b> : -3,545 milliards d'euros <b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> : -10,024 milliards d'euros <b>Évolution sur l'année 2022</b> : -8,233 milliards d'euros <b>Encours</b> : 273,070 milliards d'euros
Compte Épargne-Logement (CEL)	2 % Plafond 15 300 euros	<b>Mars 2023</b> : +320 millions d'euros <b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> : +804 millions d'euros <b>Évolution sur l'année 2022</b> : +1,511 milliard d'euros <b>Encours</b> : 33,944 milliards d'euros
Livret d'Épargne Jeune	Minimum 3 % Plafond : 1 600 euros	<b>Mars 2023</b> : +16 millions d'euros <b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> : -178 millions d'euros <b>Évolution sur l'année 2022</b> : -435 millions d'euros <b>Encours</b> : 4,784 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	6,1 % Plafond : 7 700 euros	<b>Mars 2023</b> : +2,099 milliards d'euros <b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> : +7,275 milliards d'euros <b>Évolution sur l'année 2022</b> : 9,530 milliards d'euros <b>Encours</b> : 55,142 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers	0,54 % (Mars 2023) Pas de plafond légal	<b>Mars 2023</b> : -3,466 milliards d'euros <b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> : -9,416 milliards d'euros <b>Évolution sur l'année 2022</b> : 12,363 milliards d'euros <b>Encours</b> : 218,337 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	<b>Nombre (Déc. 2022)</b> : 5,199 millions <b>Encours (Déc. 2022)</b> : 100,99 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 225 000 euros	<b>Nombre (Déc. 2022)</b> : 108 620 <b>Encours (Déc. 2022)</b> : 2,4 milliards d'euros
Assurance vie Fonds euros (en 2021) UC (en 2021)	+1,28 % +9,0 %	<b>Mars 2023</b> : +400 millions d'euros <b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> : +2,6 milliards d'euros <b>Évolution sur l'année 2022</b> : 14,3 milliards d'euros <b>Encours</b> : 1 884 milliards d'euros
SCPI 2022 2021	4,53 % 4,45 %	<b>Évolution sur l'année 2022</b> : +10,20 milliards d'euros <b>Évolution sur l'année 2021</b> : +7,37 milliards d'euros <b>Encours</b> : 89,61 milliards d'euros

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE

## TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

		Résultats – avril 2023
<b>CAC40</b>	30 décembre 2022	6 471,31
	<b>28 avril 2023</b>	<b>7 491,50</b>
	Évolution en avril 2023	+5,69
	Évolution sur 12 mois	+15,11 %
<b>DAXX</b>	30 décembre 2022	13 923,59
	<b>28 avril 2023</b>	<b>15 922,38</b>
	Évolution en avril 2023	+5,06 %
	Évolution sur 12 mois	+13,79 %
<b>Footsie</b>	30 décembre 2022	7 451,74
	<b>28 avril 2023</b>	<b>7 876,28</b>
	Évolution en avril 2023	+0,93 %
	Évolution sur 12 mois	+5,35 %
<b>Eurostoxx</b>	30 décembre 2022	3 792,28
	<b>28 avril 2023</b>	<b>4 359,31</b>
	Évolution en avril 2023	+4,39 %
	Évolution sur 12 mois	+15,20 %
<b>Dow Jones</b>	30 décembre 2022	33 147,25
	<b>28 avril 2023</b>	<b>34 098,36</b>
	Évolution en avril 2023	+5,05 %
	Évolution sur 12 mois	+0,34 %
<b>Nasdaq</b>	30 décembre 2022	10 466,48
	<b>28 avril 2023</b>	<b>12 226,58</b>
	Évolution en avril 2023	+4,06 %
	Évolution sur 12 mois	-5,28 %
<b>S&amp;P 500</b>	30 décembre 2022	3 839,50
	<b>28 avril 2023</b>	<b>4 169,58</b>
	Évolution en avril 2023	+4,74 %
	Évolution sur 12 mois	-2,99 %
<b>Nikkei</b>	30 décembre 2022	26 094,50
	<b>28 avril 2023</b>	<b>28 856,44</b>
	Évolution en avril 2023	+4,86 %
	Évolution sur 12 mois	+7,48 %
<b>Shanghai Composite</b>	30 décembre 2022	3 089,26
	<b>28 avril 2023</b>	<b>3 323,27</b>
	Évolution en avril 2023	+2,40 %
	Évolution sur 12 mois	+11,69 %
<b>Euro/dollar</b>	30 décembre 2022	1.0697
	<b>28 avril 2023</b>	<b>1.1032</b>
	Évolution en avril 2023	+1,79 %
	Évolution sur 12 mois	+5,12 %
<b>Once d'or en dollars</b>	30 décembre 2022	1 815,38
	<b>28 avril 2023</b>	<b>1 993,00</b>
	Évolution en avril 2023	+0,94 %
	Évolution sur 12 mois	+5,06 %
<b>Pétrole Baril Brent En dollars</b>	30 décembre 2022	84,08
	<b>28 avril 2023</b>	<b>79,57</b>
	Évolution en avril 2023	+0,71 %
	Évolution sur 12 mois	-26,12 %



## TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	Taux
<b>Taux OAT à 10 ans</b> Au 31 décembre 2022 Au 28 avril 2023	+3,106 % +2,886 %
<b>Taux du Bund à 10 ans</b> Au 31 décembre 2022 Au 28 avril 2023	+2,564 % +2,314 %
<b>Taux de l'US Bond à 10 ans</b> Au 31 décembre 2022 Au 28 avril 2023	+3,884 % +3,437 %
<b>Taux de l'Euribor au 28 avril 2023</b> Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 6 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	3,052 % 3,265 % 3,645 % 3,880 %
<b>Crédit immobilier <i>Tendance sur un mois</i></b> <b>(Taux moyen du marché - source Empruntis au 28 avril 2023)</b> 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans	<b>En hausse</b>  2,90 % 3,10 % 3,20 % 3,25 %
<b>Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : Taux effectif moyen pratiqué au cours des trois mois précédant le 1<sup>er</sup> mai 2023</b> Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	2,93 % 3,25 % 3,39 % 3,29 % 3,39 %
<b>Prêts aux particuliers (immobilier) : Taux de l'usure applicables en avril 2023</b> Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	3,91 % 4,33 % 4,52 % 4,31 % 4,52 %

## TABLEAU DE BORD DE LA RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	Revalorisation de +0,4 % le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 Revalorisation de 1,1 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 Revalorisation de 4 % au 1 <sup>er</sup> juillet 2022 <b>Revalorisation de 0,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	Minimum contributif : <b>713,16 euros par mois (7 831,24 euros par an)</b> au <b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b> Maximum pension de base : <b>20 568 euros</b> par an
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : <b>1,3498 euro</b> au 1 <sup>er</sup> nov. 2022	
IRCANTEC	Valeur du point : <b>0,51621 euro</b> au 1 <sup>er</sup> jan. 2023	
Indépendants	Valeur du point : <b>1,280 euro</b> au 1 <sup>er</sup> jan. 2023	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : <b>15,59 euros</b>	
Montant du minimum vieillesse	l'ASPA et les anciennes allocations du minimum vieillesse sont portées à <b>961,08 euros</b> par mois pour les personnes seules et à <b>1 492,08 euros</b> pour les couples au <b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b> . De son côté, le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'Aspa s'élève à <b>11 533,02 euros</b> par an pour une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve, à l'exception des veuves de guerre) et à <b>17 905,06 euros</b> pour un couple.	
Allocation veuvage	Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est revalorisé au <b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b> de <b>0,8 %</b> soit à <b>662,70 euros</b> mensuels et le plafond de ressources trimestriel à <b>2 485,125 euros</b> . Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire.	Plafond de ressources trimestriel est de <b>2 662,6725 euros</b> au 1 <sup>er</sup> janvier 2023, soit <b>887,5575 euros</b> par mois.
Réversion	Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2 080 fois le SMIC horaire, soit <b>23 441,60 euros</b> au 1 <sup>er</sup> janvier 2023. Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit <b>37 506,56 euros</b> .	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute en 2020 :	Droits directs (y compris majoration pour enfants) :	Avec droits dérivés :
Tous régimes confondus	1 510 euros	1 654 euros
Pour les hommes	1 931 euros	1 955 euros
Pour les femmes	1 154 euros	1 401 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : [www.cercleredelegpargne.fr](http://www.cercleredelegpargne.fr)

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

**Le Cercle de l'Épargne**, de la Retraite et de la Prévoyance est le think tank d'AG2R LA MONDIALE. Il est présidé par Jean-Pierre Thomas .

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

**Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

**Comité de rédaction** : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

**Contact relations presse, gestion du Mensuel** :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

[slegouez@cercleredelegpargne.fr](mailto:slegouez@cercleredelegpargne.fr)